

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3079

15 décembre 2011

SOMMAIRE

| | | | |
|--|--------|--|--------|
| Advans S.A., SICAR | 147782 | Opportunity Fund III (Luxembourg) S.à r.l. | 147783 |
| Argonauts Management S.A. | 147791 | Opportunity Fund III Property II S.à r.l. | 147784 |
| Armatex Holding S.A. | 147791 | Opportunity Fund III Property I S.à r.l. .. | 147783 |
| Bolland S.A. | 147792 | Opportunity Fund III Property IV S.à r.l. | 147784 |
| Calpam Luxembourg S.à r.l. | 147792 | Opportunity Fund III Property VIII S.à r.l. | 147784 |
| Capita Finance S.A. | 147792 | Opportunity Fund III Property V S.à r.l. | 147784 |
| Cavelen S.A. | 147792 | Opportunity Fund III Property XII S.à r.l. | 147785 |
| Corn Products Global Holding S.à r.l. ... | 147792 | Opportunity Fund III Property X S.à r.l. | 147785 |
| Dimage S.A. | 147779 | Opportunity Fund III Property XVII S.à r.l. | 147786 |
| Farmabios International S.A. | 147746 | Opportunity Fund III Property XV S.à r.l. | 147786 |
| Liam Finance S.à r.l. I SCS | 147779 | Panormos S.A. | 147787 |
| Mag International Industrial Automation Systems S.à r.l. | 147784 | Paw Luxco II S.à r.l. | 147786 |
| Malta Innovative Capital Investment S.A. | 147775 | Peiperita S.A. | 147787 |
| MC3 | 147774 | PhotoTechLuxco 1 S.A. | 147787 |
| Meca International | 147775 | PhotoTechLuxco 1 S.A. | 147789 |
| Media Architects S.A. | 147775 | PhotoTechLuxco 2 S.A. | 147787 |
| Mediabridge S.à r.l. | 147776 | P.L.G. | 147776 |
| Menuiserie Guy Morheng S.à r.l. | 147776 | Premium Capital Energie Luxembourg S.à r.l. | 147787 |
| Metis Investments S.à r.l. | 147777 | Presidential C | 147777 |
| MG Management Equity S.à r.l. | 147777 | ProLogis European Finance II S.à r.l. | 147788 |
| MMR Russia S.à r.l. | 147778 | ProLogis European Finance IV S.à r.l. ... | 147788 |
| Moon Lake S.A. | 147778 | ProLogis European Finance S.à r.l. | 147788 |
| Moon Lake S.A. | 147778 | Samafil Holding S.A. | 147785 |
| Muller & Wegener | 147778 | SEB 6 - SICAV - FIS | 147777 |
| Neweb Creations S.à r.l. | 147781 | SEI - South European Investment S.A. .. | 147788 |
| New PEL S.à r.l. | 147778 | Solideal International S.à r.l. | 147783 |
| Nobles A.G. | 147782 | ViVa SICAV-FIS | 147785 |
| Noosphere S.à r.l. | 147782 | Zellbios S.A. | 147746 |
| Norinvest S.A. | 147782 | | |
| Novaluxco 1 S.A. | 147783 | | |
| Ofi Lux | 147786 | | |
| OI-Incentive S.A. | 147786 | | |
| Opportunity Fund III Hochheim Property S.à r.l. | 147783 | | |

**Zellbios S.A., Société Anonyme,
(anc. Farmabios International S.A.).**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 153.201.

—
IN THE YEAR TWO THOUSAND AND ELEVEN, ON THE FOURTEENTH DAY OF THE MONTH OF OCTOBER.
Before Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Ergon Capital Partners II S.A., société anonyme, (the “Sole Holder”) with registered office in Belgium, 24, Avenue Marnix, 1000 Brussels, in its capacity as sole shareholder and sole holder of notes (obligations) of “Farmabios International S.A.” (the “Company”), a société anonyme having its registered office at 38, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg,

incorporated on 21st April 2010 by deed of Me Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the “Mémorial”) number 1432 of 13 July 2010,

represented by Me Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 13 October 2011, which initialled ne varietur by the undersigned notary and the appearing person, shall remain annexed to the present deed to be registered therewith.

The articles of the Company were amended for the last time on 17 June 2010 by Me Jacques DELVAUX, public notary residing in Luxembourg-City, published in the Mémorial C number 1724 of 24 August 2010.

The Sole Holder declared and requested the notary to state (i) that the Sole Holder holds all the shares and all the notes (obligations) in issue of the Company and (ii) that the items on which decisions are taken by the Sole Holder are the following (all being interrelated and passed as sole resolution):

(A) Change of name of the Company to Zellbios S.A., consequential amendment of the articles of incorporation;

(B) Re-composition of the share capital of the Company by:

(i) Amendment of nominal value of shares from ten euro (€10) to one euro (€1), split each share in issue with a nominal value of ten euro (€10) into ten (10) shares of a nominal value of one euro (€1) and issue of such new shares;

(ii) Creation of four different classes of shares, namely Class A, Class B, Class C and Class D and determination of the rights and obligations thereof;

(iii) Re-classification of all shares in issue (further to item (ii) above) into shares of Class A;

(iv) Increase of the issued share capital by the issue of eight million six hundred thirteen thousand and forty-six (8,613,046) fully paid Class A shares with a nominal value and subscription price of one euro (€1) each, subscription to the new class A shares by the Sole Holder and payment of the total subscription price in cash;

(v) Creation of an authorised share capital of the Company of one hundred twenty-five million euro (€125,000,000) (including the issued share capital) consisting in one hundred twenty-five million shares, each with a nominal value of one euro (€1), regardless of class; waiver of and agreement to the suppression or restriction of, any pre-emptive right or preferential subscription right, authorisation to the Board of Directors proceed to the issue shares of any class without having to respect a specific ratio, or any securities or rights exchangeable for, convertible into, or giving subscription or like rights to,) shares within the authorised (unissued) share capital against contributions in cash, in kind or by way of incorporation of available premium or reserves or otherwise in such class(es) and pursuant to the terms and conditions determined by the Board of Directors or its delegate(s) (including issue price, class(es) or any terms or circumstances) while waiving, suppressing or limiting any pre-emptive subscription rights as provided for under Luxembourg law (and any related procedure) in the case of issues of shares within the authorised (unissued) share capital of whichever class; acknowledgement and approval of the report of the Board of Directors of the Company made in accordance with article 32-3 (5) of the law of 10th August 1915 on commercial companies regarding pre-emptive or subscription rights and the related waivers and authorisations; determination of validity of the authorised (unissued) share capital and related waiver and authorisation to the Board of Directors for a period starting on the day of decision of the Sole Holder meeting and ending on the 5th anniversary of the day of the publication of the minutes of the meeting in the Mémorial;

(vi) Creation of four series of profit certificates (parts bénéficiaires) namely, Series A, Series B, Series C and Series D, determination of the terms thereof as set forth in the amended and restated articles of incorporation of the Company under item (C) below, authorisation of one hundred million (100,000,000) profit certificates of whichever Series, waiver of and agreement to the suppression or restriction of, any pre-emptive right or preferential subscription right, authorisation to the Board of Directors proceed to the issue of profit certificates of any series without having to respect a specific ratio, against contributions in cash, in kind or by way of allocation of reserves or otherwise in such series and pursuant to the terms and conditions determined by the Board of Directors or its delegate(s) (including issue price, series or any terms or circumstances);

(vii) Authorisation to the Company, and/or any wholly-owned subsidiary (and/or any person acting on their behalf), to purchase, acquire, receive or hold shares in the Company up to twenty per cent (20 %) of the issued share capital, on such terms as referred to below and as shall further be determined by the Board of Directors of the Company, such

authorisation being granted for a period of 5 years, such acquisitions may be made in any manner and in the case of acquisitions for value for a minimum price of one euro cent (€0.01) and a maximum price of five (5) euro (€5.00);

(C) Amendment and restatement of the articles of incorporation of the Company, substantially in the form as attached to proxy of the Sole Holder for the present decision; meeting including the rewording for clarification of article 4 Object –Purpose to read as follows:

“ Art. 4. Purpose, Object.

4.1 The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other entities or enterprises, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities or rights of any kind including interests in partnerships, and the holding, acquisition, disposal, investment in any manner (in), development, licensing or sub licensing of, any patents or other intellectual property rights of any nature or origin as well as the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

4.2 The Company may borrow in any form and proceed to the issue by private or public of bonds, convertible bonds and debentures or any other securities or instruments it deems fit.

4.3 In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any entity as the Company may deem fit (including up-stream or cross stream), take any controlling, management, administrative and/or supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

4.4 Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.”

(D) Re-composition of the Board of Directors of the Company by

(i) Creating two classes of directors in accordance with the amended and restated articles of incorporation of the Company, namely Class I and Class II;

(ii) terminating the mandates of all Directors currently in office;

(iii) appointing with immediate effect for a term ending, subject to the provisions of the articles, at the general meeting approving the 2015 year end accounts:

(a) Emanuele Lembo, as Class I Director

(b) Wolfgang de Limburg Stirum, as Class I Director

(c) Massimo Langoni, as Class I Director,

(d) Giorgio Oberrauch as Class II Director

(iv) appointing with effect of the closing of the acquisition by Zellbios GmbH of all shares in PharmaZell GmbH, for a term ending, subject to the provisions of the articles, at the general meeting approving the 2015 year end accounts, Oliver Bolzern as Class II Director and delegating power to the Board of Directors to confirm the fulfilment of such condition and the effectiveness of such appointment;

After the preceding has been approved the following resolutions were passed by the Sole Holder:

Sole resolution

The Sole Holder resolved to change the name of the Company to Zellbios S.A. and consequentially amend the articles of incorporation;

The Sole Holder resolved to re-compose the share capital of the Company.

The Sole Shareholder resolved to amend the nominal value of shares from ten euro (€10) to one euro (€1), to split each share in issue with a nominal value of ten euro (€10) into ten (10) shares of a nominal value of one euro (€1) and issue such new shares.

The Sole Shareholder resolved to create four different classes of shares, namely Class A, Class B, Class C and Class D and determinate the rights and obligations thereof as set forth in the amended and restated articles here below.

The Sole Shareholder resolved to re-classify all shares in issue into shares of Class A.

The Sole Shareholder then resolved to increase the issued share capital by the issue of eight million six hundred thirteen thousand and forty-six (8,613,046) fully paid Class A shares with a nominal value and subscription price of one euro (€1) each and subscribed to the new class A shares and paid the total subscription price in cash.

Evidence of the full payment of the subscription price of eight million six hundred thirteen thousand and forty-six euro (€8,613,046) was shown to the undersigned notary.

The Sole Shareholder then resolved to create an authorised share capital of the Company of one hundred twenty-five million euro (€125,000,000) (including the issued share capital) consisting in one hundred twenty-five million shares, each with a nominal value of one euro (€1), regardless of class.

The Sole Shareholder acknowledged and approved the report of the board of directors of the Company made in accordance with article 32-3 (5) of the law of 10th August 1915 on commercial companies regarding pre-emptive or subscription rights and the related waivers and authorisations. A copy of such report shall remain attached to the present deed to be registered therewith.

Thereupon the Sole Shareholder waive and agree to the suppression or restriction of, any pre-emptive right or preferential subscription right, and authorised the Board of Directors to proceed to the issue of shares of any class without having to respect a specific ratio, or any securities or rights exchangeable for, convertible into, or giving subscription or like rights to, shares within the authorised (unissued) share capital against contributions in cash, in kind or by way of incorporation of available premium or reserves or otherwise in such class(es) and pursuant to the terms and conditions determined by the Board of Directors or its delegate(s) (including issue price, class(es) or any terms or circumstances) while waiving, suppressing or limiting any pre-emptive subscription rights as provided for under Luxembourg law (and any related procedure) in the case of issues of shares within the authorised (unissued) share capital of whichever class.

The Sole Shareholder resolved that the validity of the authorised share capital and related waiver and authorisation to the Board of Directors shall be for a period starting on the day of the present decision of the Sole Shareholder and ending on the 5th anniversary of the day of the publication of the present deed.

The Sole Shareholder resolved to create four series of profit certificates (parts bénéficiaires) namely, Series A, Series B, Series C and Series D, and determined the terms thereof as set forth in the amended and restated articles of incorporation of the Company below.

The Sole Shareholder resolved to authorise one hundred million (100,000,000) profit certificates of whichever Series, and resolved to waive and to agree to, the suppression or restriction of, any pre-emptive right or preferential subscription right and to authorise the Board of Directors to proceed to the issue of profit certificates of any series without having to respect a specific ratio, against contributions in cash, in kind or by way of allocation of reserves or otherwise in such series and pursuant to the terms and conditions determined by the Board of Directors or its delegate(s) (including issue price, series or any terms or circumstances).

The Sole Holder resolved to authorise the Company, and/or any wholly owned subsidiary (and/or any person acting on their behalf), to purchase, acquire, receive or hold shares in the Company up to twenty per cent (20 %) of the issued share capital, on such terms as referred to below and as shall further be determined by the Board of Directors of the Company, such authorisation being granted for a period of five (5) years, such acquisitions may be made in any manner and in the case of acquisitions for value for a minimum price of one euro cent (€0.01) and a maximum price of five euro (€5.00);

The Sole Holder then resolved to amend and restate the articles of incorporation of the Company to take into account the above resolutions and such other amendments as set forth therein, as set out below:

Amended and Restated Articles of Incorporation:

Art. 1. Form, Name. There exists among the shareholders and all those who may become owners of the Shares hereafter a Company in the form of a société anonyme, under the name of Zellbios S.A. (the "Company").

Art. 2. Duration. The Company is established for an undetermined duration. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 3. Registered office.

3.1 The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a General Meeting deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

3.2 The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the Board of Directors.

3.3 The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

3.4 In the event that the Board of Directors determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and Persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Board of Directors.

Art. 4. Purpose, Object.

4.1 The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other entities or enterprises, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities or rights of any kind including interests in partnerships, and the holding, acquisition, disposal, investment in any manner (in), development, licensing or sub licensing of, any patents or other intellectual property rights of any nature or origin as well as the

ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

4.2 The Company may borrow in any form and proceed to the issue by private or public of bonds, convertible bonds and debentures or any other securities or instruments it deems fit.

4.3 In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any entity as the Company may deem fit (including up stream or cross stream), take any controlling, management, administrative and/or supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

4.4 Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 5. Share capital.

5.1 The Company has an issued share capital of twelve million six hundred thirteen thousand forty six euro (€12,613,046) represented by twelve million six hundred thirteen thousand forty six (12,613,046) fully paid Shares, subdivided into twelve million six hundred thirteen thousand forty six (12,613,046) Class A Shares, each with a nominal value of one Euro (€ 1.00). The share capital of the Company may be represented by Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares and/or Class D Shares, each with such rights and obligations as set out in the present Articles of Incorporation.

5.2 The authorised share capital of the Company is set at one hundred twenty five million Euro (€125,000,000) (including the issued share capital) to be represented by one hundred twenty five million (125,000,000) Shares of either Class. The authorized un-issued share capital (and any authorization granted to the Board of Directors in relation thereto) shall be valid from the Restatement Date until the fifth anniversary of the date of publication of the deed of the extraordinary General Meeting held on 14th October 2011 in the Mémorial C.

5.3 The Board of Directors, or any delegate(s) duly appointed by the Board of Directors, may from time to time issue Shares of the Class or Classes it determines within the limits of the authorised un-issued share capital against contributions in cash, contributions in kind or by way of incorporation of available reserves at such times and on such terms and conditions, including the issue price, as the Board of Directors or its delegate(s) may in its or their discretion resolve without reserving any preferential subscription rights to existing shareholders. For the avoidance of doubt it is specified that the Board may issue Shares of whichever Class without having to respect any specific ratio. The General Meeting has authorised the Board of Directors to waive, suppress or limit any preferential subscription rights of Shareholders provided for by law to the extent the Board deems such waiver, suppression or limitation advisable for any issue or issues of Shares within the authorised un-issued share capital. Upon an issue of Shares within the authorised Share capital, the Board shall have the present Articles amended accordingly.

5.4 The Company may proceed to the repurchase of its own shares within the limits laid down by law.

5.5 The Company shall not issue fractional shares. The Board of Directors shall be authorised at its discretion to provide for the payment of cash or the issuance of script in lieu of any fraction of a share.

5.6 The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

5.7 Any share premium, capital contribution or other reserves not restricted by law shall be freely distributable in accordance with the provision of these Articles.

Art. 6. Profit Certificates.

6.1 In addition to the share capital, a special reserve (the "PC Reserve") has been created and up to one hundred million (100,000,000) Profit Certificates each with a par value of one Euro (€1) (the "Authorised PCs"), not forming part of the share capital of the Company have been authorised for issue. Profit Certificates may be issued in different Series, namely Series A, Series B, Series C and Series D, each with such rights and obligations as set forth in the present Articles.

6.2 The Board of Directors, or any delegate(s) duly appointed by the Board of Directors, has been authorised and may from time to time issue the Authorised PCs and make allocations to the PC Reserve in relation therewith against contributions in cash, contributions in kind or by way of incorporation of available reserves at such times and on such terms and conditions, including the issue price, as the Board of Directors or its delegate(s) may in its or their discretion resolve without reserving any preferential subscription rights to existing Shareholders or PC Holders.

6.3 The Company or its subsidiaries may proceed to the purchase or repurchase of its own Profit Certificates and may hold Profit Certificates in treasury.

6.4 Any PC Reserve not restricted by law shall be freely distributable in accordance with the provision of these Articles.

Art. 7. Securities in registered form only.

7.1 Securities of the Company are in registered form only.

7.2 A Share Register and a PC Register will be kept at the registered office of the Company. Ownership of registered Securities will be established by inscription in the relevant Register.

7.3 The Securities are indivisible vis-à-vis the Company which will recognise only one holder per Security. In case a Security (in the case of fractions of Securities or otherwise) is held by more than one Person, the persons claiming ownership of the Security will be required to name a single Person to represent the Security vis-à-vis the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to such Security until one Person has been so appointed. The same rule shall apply in the case of a conflict between an usufructuary and a bare owner or between a pledgor and a pledgee.

7.4 The Company may consider the Person in whose name the Securities are registered in the relevant Register as the full owner of such Security, subject to the provisions of these Articles. The Company shall be completely free from any responsibility in dealing with such Securities towards third parties and shall be justified in considering any right, interest or claims of such third parties in or upon such registered shares to be non-existent, subject, however, to any right which such third party might have to demand the registration or change in registration of Securities. In the event that a holder of Securities does not provide an address to which all notices or announcements from the Company may be sent, the Company may permit a notice to this effect to be entered into the relevant Register and such holder's address will be deemed to be at the registered office of the Company or such other address as may be so entered by the Company from time to time, until a different address shall be provided to the Company by such holder. The holder may, at any time, change his address as entered in the relevant Register by means of written notification to the Company.

7.5 All communications and notices to be given to a registered Securities Holder shall be deemed validly made to the latest address communicated by the Securities Holder to the Company.

Art. 8. Voting Rights.

8.1 Subject as set forth in the present Articles, each Share shall be entitled the holder thereof to one vote at all General Meetings.

8.2 Subject as mandatorily provided for by law, the Profit Certificates shall not entitle the holder thereof to any voting rights at any General Meeting or otherwise.

Art. 9. Classes of Shares/Series of Profit Certificates – Conversion.

9.1 Unless expressly otherwise resolved by the Board of Directors with the prior approval of a Class A Majority, any Shares of a Class transferred to the holder of Shares of another Class, shall automatically convert and be reclassified into Shares of the Class already held by such holder on a one to one basis (1/1).

9.2 Unless expressly otherwise resolved by the Board of Directors with the prior approval of a Class A Majority, any Profit Certificates of a Series transferred to the holder of Profit Certificates of another Series, shall automatically convert and be reclassified into Profit Certificates of the Series already held by such holder on a one to one basis (1/1).

9.3 Upon the transfer of Class A Shares and/or Series A Profit Certificates by a holder thereof to a new holder (not yet holding any Shares or Profit Certificates), such Class A Shares and/or Series A Profit Certificates shall automatically at the time of transfer upon the request by the Initial Class A Majority Holder, convert and be reclassified into such Class of Shares respectively Series of Profit Certificates as requested by the Initial Class A Majority Holder.

9.4 Upon a conversion and reclassification of Shares of one Class into Shares of another Class respectively Profit Certificates of one Series into Profit Certificates of another Series pursuant to Article 9.1, 9.2 respectively 9.3, the Board shall have the Articles amended accordingly.

Art. 10. Economic Rights of Securities (Waterfall).

10.1 In case of an Exit Event and in the other circumstances specified in these Articles or an Arrangement (if any) (each of them referred to as a "Preference Event"), the proceeds of the relevant event (after deduction, as the case may be, of such amounts to be paid to cover the debts and the costs of Company related in particular to such Preference Event and after (re)payment of any amounts due under any shareholder loan (including inter alia principal and interest), (if any), shall be allocated amongst the Profit Certificates and the Shares in the following priority (the "Liquidation Preference"), without prejudice to any requirements of Luxembourg Company Law as to available reserves or liquidation surplus as the case may be or like requirements and as may be provided in an Arrangement (if any):

10.1.1 first, the holders of the Series A Profit Certificates, as well as Series C Profit Certificates and Series D Profit Certificates (if any) and in preference to the holders of Series B Profit Certificates, Class A Shares and Class B Shares, as well as Class C Shares and Class D Shares (if any) an amount equal to the subscription price of the respective Series A Profit Certificates, Series C Profit Certificates or Series D Profit Certificates (if any), shall be paid (for the avoidance of doubt, including the issuance premium, if any) as of the date of issue, increased with an amount equal to generate an internal rate of return (IRR) of ten point one percent (10.1%) to be calculated as of the issue of the Series A Profit Certificates, as well as Series C Profit Certificates and Series D Profit Certificates (if any) up to the closing of the Preference Event and allocated to the respective Series A Profit Certificates, Series C Profit Certificates and Series D Profit Certificates;

10.1.2 second, the holders of Series B Profit Certificates (if any) shall be paid, on a pro rata basis and prior and in preference to the other holders, an amount equal to the subscription price of the respective Series B Profit Certificates paid as of the date of issue increased with an amount equal to generate an internal rate of return (IRR) of ten percent (10%) to be calculated as of the issue of the relevant Series B Profit Certificates up to the closing of the Preference Event;

10.1.3 third,

10.1.3.1 the holders of the Class B Shares shall be paid, a portion of the remainder of all the proceeds to be allocated equivalent to their pro-rata ownership of the Shares; and

10.1.3.2 the holders of the Class A Shares, as well as Class C Shares and Class D Shares (if any) shall be paid, on a pro rata basis amongst themselves, as well as remainder of all the proceeds to be allocated, provided, however, that if the sum of:

(a) the amount to be allocated pursuant to this Article 10.1.3 to the Class A Shares, as well as Class C Shares and Class D Shares (if any),

(b) the amount allocated to the Series A Profit Certificates, as well as Series C Profit Certificates and Series D Profit Certificates (if any) pursuant to Article 10.1.1;

(such sum being referred to as the Sum)

exceeds the higher of:

(c) an amount equal to the sum of (i) the entire initial investment of the holders of Class A Shares, as well as Class C Shares and Class D Shares (if any) in the Company (including for the avoidance of doubt their respective Profit Certificates) as set out in an Arrangement (if any) (the "Initial Investment") and (ii) any future investment of the holders of Class A Shares, Class C Shares and Class D Shares into the Company or a Member of the Group (the "Future Investment", together with the Initial Investment referred to as the "Entire Investment") and (iii) the amount necessary to generate an IRR (internal rate of return) of seventeen point 5 percent (17.5%) per year on the Entire Investment to be calculated for each investment from the date of the respective investment up to the closing of the Preference Event, or

(d) an amount equal to 2.0 times the Entire Investment, ten percent (10%) of such excess up to a maximum amount of five million euro (€5,000,000.00) shall not be allocated to the Class A Shares, as well as Class C Shares and Class D Shares (if any), shall be allocated to the Series B Profit Certificates (if any) on a pro rata basis.

10.2 If the proceeds of a Preference Event do not consist of cash, the consideration shall be valued as follows:

10.2.1 if the consideration consists of securities publicly traded on a regulated market and are immediately and freely tradeable, the weighted average closing prices of the offered securities over the last 10 trading days preceding the public announcement of the Preference Event;

10.2.2 if the consideration consists of any other securities or non-cash assets, the Fair Market Value of such non-cash assets pursuant to the provisions of an Arrangement (if any).

Art. 11. Transfer of Securities – General.

11.1 The Securities of the Company are freely transferable subject to the provisions set forth in the present Articles and in particular this Article 11, Article 12 (Pre-emptive Right for holders of Class A Shares), Article 13 (Tag Along), Article 14 (Drag Along), and Article 15 (Transfer Breach) as well as to the provisions of an Arrangement (if any).

11.2 No Transfer of any Securities may be made by any Security Holder during the Lock Up Period, except for the following Transfers:

11.2.1 any Transfer of Class A Shares and/or Series A Profit Certificates (provided for the avoidance of doubt that unless such Transfer is an Exempt A Transfer, the provisions of Article 13 (Tag Along) shall apply);

11.2.2 a sale in exercise of a Compulsory Sale Notice;

11.2.3 a sale by a Tag Along Elector pursuant to Article 13 (Tag Along) subject, however, to the application of the Pre-emptive Right set forth in Article 12;

11.2.4 a Transfer with the prior written authorisation by a Class A Majority;

11.3 Any Transfer of Securities (or rights therein) shall in addition as otherwise set out in the present Articles be subject to the transferee in each case, in the event an Arrangement (if any) exists at that time, becoming a party to such Arrangement, except in case of Transfers pursuant to the Drag Along provisions set forth in these Articles and in particular Article 14 (Drag Along). Any deed or agreement of adherence may be accepted and executed by the Company and the Initial Class A Majority Holder for themselves and on behalf of all Securities Holders and as the case may be the other parties to an Arrangement (if any) and the execution by the Company and the Initial Class A Majority Holder thereof shall be a valid and enforceable execution on behalf of all such parties binding on each of them. The Company shall notify the Security Holders in the event such a deed or agreement of adherence has been entered into.

11.4 Except with the prior written authorisation by a Class A Majority, the Securities (or any interest therein) may not, during the Lock Up Period, be subject to, and no Securities Holder shall create, agree to create, allow to come into being or permit to subsist, any Encumbrance over any Securities of the Company.

11.5 Subject to the provisions of the present Articles, a transfer of Securities made in accordance with the provisions of the present Articles shall be carried out by means of a declaration of transfer entered in the relevant Register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their duly authorised representatives. The Company may accept and enter in the relevant Register a transfer on the basis any appropriated documentation recording the transfer between the transferor and the transferee subject to the provisions of an Arrangement.

Art. 12. Pre-emptive Right for holders of Class A Shares.

12.1 If after the Lock Up Period a holder of Class B, Class C Shares or Class D Shares or Series B Profit Certificates, Series C Profit Certificates or Series D Profit Certificates (if any) (the "Pre-emptive Transferring Party") desires to Transfer all or part of its Securities to any Person(s) (including, for the avoidance of doubt, another Securities Holder) (the "Pre-emptive Offered Securities"), the Pre-emptive Transferring Party shall before execution of a binding agreement with such a transferee (the "Prospective Transferee"),

12.1.1 give prior written notice to the holders of Class A Shares indicating the full identity of the Prospective Transferee, a binding offer by the Prospective Transferee (subject however to the non-exercise of the pre-emptive right set out in this Article 12.1 and to other customary conditions) containing the bona fide price (or other consideration) offered by the Prospective Transferee and the other terms and conditions of the proposed Transfer (the "Requested Price"), as well as a copy of the binding offer; and

12.1.2 offer to the holders of Class A Shares to acquire the Pre-emptive Offered Securities (or part thereof) at a price in cash equal to the bona fide price (or other consideration) offered by the Prospective Transferee and subject to the same other terms and conditions offered by the Prospective Transferee (the "Pre-emptive Offer Notice").

12.2 Each Pre-emptive Offer Notice shall constitute an irrevocable offer by the Pre-emptive Transferring Party to sell the Pre-emptive Offered Securities (or part thereof) to the holders of Class A Shares at the Requested Price and on the terms and conditions set forth in the Pre-emptive Offer Notice.

12.3 Upon receipt of the Pre-emptive Offer Notice, the holders of Class A Shares shall have the right to acquire the Pre-emptive Offered Securities in accordance with the price and the terms and conditions set forth in the Preemptive Offer Notice by written notice to the Pre-emptive Transferring Party (the Pre-emptive Right Exercise Notice) within sixty (60) days following the receipt by such holders of Class A Shares of the Pre-emptive Offer Notice (the Pre-emptive Right Exercise Period). The Pre-emptive Right Exercise Notice (if any) will contain a date for the signing of final and binding documentation concerning the Transfer of the Pre-emptive Offered Securities which shall not be later than forty five (45) Business Days after the end of the Pre-emptive Right Exercise Period.

12.4 In the event that the holders of Class A Shares (i) have informed that they will not exercise their pre-emptive right referred to in Article 12.1 or (ii) have not provided the Pre-emptive Transferring Party with a Pre-emptive Right Exercise Notice within the Pre-emptive Right Exercise Period or (iii) have not entered into final and binding agreement (subject, however, to customary conditions) with the Pre-emptive Transferring Party in accordance with the terms of this Article 12, the Pre-emptive Transferring Party shall be entitled to close the Transfer of the Offered Securities strictly in accordance with the terms and conditions of the binding agreement set forth in the Pre-emptive Offer Notice within a period of thirty (30) days after the end of the Pre-emptive Right Exercise Period. If such a closing has not taken place within the afore mentioned thirty (30) days period, the Pre-emptive Right-procedure set forth in this Article 12 must be complied with again.

Art. 13. Tag Along.

13.1 If one or several holders of Class A Shares (the "Tag Transferor") desire to Transfer together a majority of the Class A Shares and Series A Profit Certificates to any Person(s) (the "Third Party Transferee") (a "Tag Transfer"), and such Tag Transferor has not served a Drag Transfer Notice pursuant to Article 14 (Drag Along), such Tag Transferor must give prior written notice of such desire (a "Tag Transfer Notice") to the other Securities Holders (i) which hold Class A Shares (if any) or Class B Shares, C Shares or D Shares (if any), if the Tag Transferor desires to Transfer all or part of his Shares, or (ii) which hold Series A Profit Certificates (if any) or Series B Profit Certificates, Series C Profit Certificates or Series D Profit Certificates (if any), if the Tag Transferor desires to Transfer all or part of his Profit Certificates, and such Tag Transfer would lead to a direct or indirect change of control in the Company (the other Securities Holders referred to in (i) or (ii) or in both (i) and (ii), as applicable, together the "Tag Right Holders"). The Tag Transfer Notice must specify the number of Securities which the Tag Transferor intends to Transfer, the identity of the Third Party Transferee, the price per Security and a description of the other terms and conditions of the Tag Transfer, and will be conditional upon: (i) the consummation of the Tag Transfer at the conditions set forth in the Tag Transfer Notice and (ii) the execution and delivery by the Tag Along Elector of all agreements and other documents as the Tag Transferor is required to execute and deliver in connection with any such Tag Transfer.

13.2 Each Tag Right Holder may during a period of thirty (30) days following the receipt by such Tag Right Holder of the Tag Transfer Notice give to the Tag Transferor an irrevocable notice (a "Tag Along Notice") advising the Tag Transferor that it wishes the Third Party Transferee to acquire (i) such number of Securities (Shares and/or Profit Certificates, depending on whether the Tag Transferor desires to Transfer Shares and/or Profit Certificates) which represents the same percentage of its relevant Securities as the percentage of the relevant Securities being sold by the Tag Transferor to the aggregate number of the relevant Securities held by the Tag Transferor or (ii) all of the Securities held by such Tag Right Holder (the "Tag Along Securities").

13.3 If a Tag Right Holder has served a Tag Along Notice (such a Tag Right Holder being a "Tag Along Elector"), the Tag Transferor will not transfer any Securities to the Third Party Transferee without first requiring such Third Party Transferee to make a binding offer (subject, however, to customary conditions) (a "Tag Along Offer") to each Tag Along Elector to acquire the Tag Along Securities held by such Tag Along Elector on identical terms as set forth in the Tag Transfer Notice.

13.4 If and to the extent the Third Party Transferee is not willing to acquire both the Securities offered in the Tag Transfer by the Tag Transferor and the Tag Along Securities, the Tag Transferor will reduce the number of the Securities it otherwise would have sold in the proposed Tag Transfer so as to permit the Tag Along Electors to sell the number of Tag Along Securities that they are entitled to sell under this Article 13, so that each of the Tag Transferor and each of the Tag Along Electors shall be entitled to transfer an equal percentage of the relevant Securities held by it to the Third Party Transferee.

Art. 14. Drag Along.

14.1 If one or several holders of Class A Shares (the “Drag Along Seller”) desire(s) to Transfer Securities (the Securities to be sold by the Drag Along Seller being referred to as “Selling Securities”) to a Person other than in an Exempt A Transfer (the “Proposed Purchaser”) and who has made a bona fide offer for the majority of the outstanding Securities of the Company (the “Drag Transfer”), the Drag Along Seller shall have the right to require each of the other Securities Holders (the “Other Securities Holders”) to sell a pro-rata portion of their Securities to the Proposed Purchaser at identical (pro-rata) terms and conditions as those applicable to the Drag Along Seller but reflecting the Liquidation Preference of the Securities (i.e. without any discrimination between the Securities Holders in terms of method of payment or price or otherwise, as further specified in Article 14.2. The Drag Along Seller can exercise such right by giving notice to the Other Securities Holders not less than twenty (20) Business Days before selling the Selling Securities (the “Compulsory Sale Notice”) to the Proposed Purchaser. Such Compulsory Sale Notice shall include details of the Selling Securities and the bona fide proposed price for each Selling Security to be paid by the Proposed Purchaser, details of the Proposed Purchaser (including the identity and the Person ultimately Controlling the Proposed Purchaser), the place, date and time of completion of the proposed purchase (being a date not less than twenty (20) Business Days from the date of the Compulsory Sale Notice), a copy of the bona fide offer by the Proposed Purchaser and require each of the Other Securities Holders to sell to the Proposed Purchaser all of their holdings of Securities on the same terms and conditions as those contained in the Compulsory Sale Notice (for the avoidance of doubt, at a price reflecting the Liquidation Preference of the Securities) and at the same time as the Drag Along Seller.

14.2 Each Other Securities Holder who is given a Compulsory Sale Notice shall sell a pro rata portion of its Securities referred to in the Compulsory Sale Notice on at least the same terms and conditions (including in relation to the giving of any warranty, indemnity or undertaking to the Proposed Purchaser) as the Drag Along Seller, but reflecting the Liquidation Preference of the Securities, without prejudice to the provisions of an Arrangement (if any) in this respect.

14.3 On completion of the sale which is the subject to the Compulsory Sale Notice as notified by the Drag Along Seller to the Company, the Company shall effectuate and inscribe the transfer of the Securities referred to in the Compulsory Sale Notice in its relevant registers. In case any of the Other Securities Holders do not comply with their obligations set forth in this Article 14, the Company shall, upon notification by the Drag Along Seller, transfer, and make due inscription thereof in the relevant Registers, such Other Securities Holder’s Securities referred to in the Compulsory Sale Notice in his name and on his behalf in compliance with the drag along right pursuant to this Article 14.

Art. 15. Transfer Breach.

15.1 If a Securities Holder commits a Transfer Breach (a “Breaching Securities Holder”) and such Transfer Breach is not cured within thirty (30) days after written notice of default from a Class A Majority (in case of a Transfer Breach by the holders of Class B Shares, Class C Shares or Class D Shares or the holders of the respective Profit Certificates) or the holders of the majority of the Class B Shares, Class C Shares and Class D Shares together (in case of a Transfer Breach by the holders of Class A Shares or Series A Profit Certificates), then the provisions of this Article 15 shall apply.

15.1.1 If a Breaching Securities Holder has committed a Transfer Breach, then the Breaching Securities Holder shall, upon the election of a Class A Majority (in case of a Transfer Breach by the holders of Class B Shares, Class C Shares or Class D Shares or the holders of the respective Profit Certificates) or the holders of the majority of the Class B Shares, Class C Shares and Class D Shares together (in case of a Transfer Breach by the holders of Class A Shares or Series A Profit Certificates), pay to all of the other Securities Holders (pro rata in proportion to the Liquidation Preference) a lump sum indemnity of 20% of the Fair Market Value of any Securities Transferred or purported to be Transferred by such Breaching Securities Holder in violation of the Articles (all such Securities whether owned by the Breaching Securities Holder or its transferee, hereinafter the “Default Securities”).

15.1.2 A written notice of default pursuant to this Article 15.1 (a “Notice of Default”) shall specify the nature of the Transfer Breach and shall be delivered to the Breaching Securities Holder only upon the decision of the a Class A Majority or the holders of the majority of the Class B Shares, Class C Shares and Class D Shares together. Any election to require a Breaching Securities Holder to pay a lump sum indemnity on account of a Transfer Breach (a “Notice of Enforcement”) shall be in writing and shall be delivered to the Breaching Securities Holder.

15.2 In addition to the provisions of Article 15.1 and any other remedies available under applicable laws, the delivery of a Notice of Enforcement by a Class A Majority can at the sole option of such Class A Majority also indicate that it is deemed to be the delivery of a Pre-emptive Offer Notice pursuant to Article 12 in respect to all of the Default Securities exclusively in favour of the holders of Class A Shares. The price at which the pre-emptive right contained in such deemed Pre-emptive Offer Notice can be exercised in such event is the lower of the following: (a) the price of the then most recent at arm’s length transaction of Securities involving at least five per cent (5%) of all Securities, or (b) the price of the Securities reflected in the transaction which causes the Transfer Breach, or (c) the net equity value of the Securities

according to the audited consolidated accounts of the Company as of the end of the most recent fiscal year or, if the Pre-emptive Offer Notice shall have been deemed given during the first fiscal year, the accounts of the Company at the end of the quarter preceding the Pre-emptive Offer Notice; provided, however, that such price shall be reduced by the amount of any unpaid lump sum indemnity due under Article 15.1.

15.3 The remedies set forth in this Article 15 shall not be exclusive and shall be without prejudice to any other available remedies under applicable laws (including the right to pursue specific performance and the right to claim additional damages).

Art. 16. Management of the Company – Board of Directors.

16.1 The Company shall be managed by a Board of Directors which is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal, management and administration falling within the purposes of the Company. In the event the Company has only one Shareholders, the Company may, at the option of the sole Shareholder be managed by one or two Directors as provided for by law and all provisions in the present Articles referring to the Board of Directors shall be deemed to refer to the sole Director or the two Directors (*mutatis mutandis*) who shall have all such powers as provided for by law and as set forth in the present Articles with respect to the Board of Directors.

16.2 All powers not expressly reserved by the law or by the Articles of the Company to the General Meeting shall be within the competence of the Board of Directors.

16.3 Except as otherwise provided herein or by law, the Board of Directors of the Company is authorised to take such action (by resolution or otherwise) and to adopt such provisions as shall be necessary, appropriate, convenient or deemed fit to implement the purpose of the Company.

Art. 17. Composition of the Board of Directors.

17.1 The Company shall be managed by a Board of Directors composed of no less than three (3) Directors (unless otherwise provided herein) who may but do not need to be Shareholders or PC Holders of the Company.

17.2 The Directors are appointed by the General Meeting for a period not exceeding 6 years or until their successors are elected; provided however that any Director may be removed with or without cause (*ad nutum*) by the General Meeting by a simple majority of the votes cast at a General Meeting. The Directors shall be eligible for re-election.

17.3 In the event of a vacancy in the office of a Director because of death, retirement, resignation, dismissal, removal or otherwise, the remaining Directors may fill such vacancy and appoint a successor to act until the next General Meeting.

17.4 Unless otherwise expressly resolved by the General Meeting with the consent of the Class A Majority, there shall always be two (2) classes of Directors, namely Class I and Class II Directors, and the Board shall in any event only be validly composed if there are at least two (2) Class I Directors. The Class I Directors are elected from a list of candidates submitted by a Class A Majority.

Art. 18. Chairman.

18.1 The Board of Directors shall, to the extent required by law and otherwise may, appoint the chairman of the Board of Directors amongst its members. The chairman of the Board shall preside over all meetings of the Board of Directors.

In the absence of the chairman of the Board, a chairman *ad hoc* appointed by the Class I Directors, shall chair the relevant meeting.

18.2 In case of a tie the chairman of the Board shall have a casting vote.

Art. 19. Board Proceedings.

19.1 The Board of Directors shall meet upon call by (or on behalf of) the chairman of the Board or any Director, provided that if the Directors have been classified into Classes of Directors pursuant to Article 17.4, such Director must be a Class I Director. Any Director may place items on the agenda of the Board for discussion.

19.2 Notice of any meeting of the Board of Directors must be given by letter, cable, telegram, telephone, facsimile transmission, telex or e-mail advice to each Director five (5) days before the meeting, except in the case of an emergency, in which event a one (1) day prior notice shall be sufficient. No convening notice shall be required for meetings held pursuant to a schedule previously approved by the Board and communicated to all Board members. A meeting of the Board may also be validly held without convening notice to the extent the Directors present or represented do not object and those Directors not present or represented have waived the convening notice in writing, by fax or email.

19.3 Meetings of the Board of Directors may be held physically or at any time and in all circumstances by means of telephonic conference call, videoconference or any other means, which allow the identification of the relevant Director and the participants to communicate with each other; a Director attending in such manner shall be deemed present at the meeting.

19.4 Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing by letter or by cable, telegram, facsimile transmission or e-mail another Director as his proxy.

19.5 A duly convened meeting of the Board of Directors shall be duly constituted and quorated and able validly deliberate if at least a majority of all Directors in office (and able to vote) is present or represent provided that such majority must always include at least two (2) Class I Directors. If a quorum is not present or if during the meeting such

a quorum ceases to be present, the meeting shall be adjourned to the Business Day falling one week after the date of such meeting to the same time and place and the Directors present or represented at such adjourned meeting shall constitute a quorum provided however that at least two (2) Class I Directors are present or represented.

19.6 All resolutions of the Board will be passed with (i) a simple majority of the Directors present or duly represented (whereby the chairman of the Board shall have a casting vote in case of a tie) and (ii) in addition requiring a simple majority of the Class I Directors present or represented, voting in favour.

19.7 The Board of Directors may also in all circumstances with unanimous consent pass resolutions by circular means and written resolutions signed by all members of the Board will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letters, cables, facsimile transmission, or e-mail.

19.8 The minutes of any meeting of the Board of Directors (or copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise) shall be signed by the chairman of the Board or the chairman of the relevant meeting and at least one (1) Class I Director, or as resolved at the relevant Board meeting or a subsequent Board meeting provided that one (1) signatory at least must always be a Class I Director.

Art. 20. Delegation of power, Committees, Secretary.

20.1 The Board may delegate the daily management of the business of the Company, as well as the power to represent the Company in its day to day business, to individual Directors or other officers or agents of the Company (with power to sub-delegate). In addition the Board of Directors may delegate the daily management of the business of the Company, as well as the power to represent the Company in its day to day business to an executive committee as it deems fit. The Board of Directors shall determine the conditions of appointment and dismissal as well as the remuneration and powers of any person or persons or committee so appointed.

20.2 The Board of Directors may establish one or more committees and for which it shall, if one or more of such committees are set up, appoint the members (who may be but do not need to be Board members), determine the purpose, powers and authorities as well as the procedures and such other rules as may be applicable thereto.

20.3 The Board of Directors may appoint a secretary of the Company who may but does not need to be a member of the Board of Directors and determine his responsibilities, powers and authorities.

Art. 21. Binding Signature. The Company will be bound by the signature of any two (2) Director, provided that one of such Directors at least must be a Class I Director, or by the sole or joint signatures of any persons to whom such signatory power shall have been delegated by the Board of Directors or by any two (2) Director, provided that one of such Directors at least must be a Class I Director. For the avoidance of doubt, for acts regarding the daily management of the Company the Company will be bound by the signature of the administrateur délégué or by the signature(s) of any person or persons to whom such signatory power shall be delegated by the Board of Directors.

Art. 22. Board Indemnification.

22.1 The Directors are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

22.2 Subject to the exceptions and limitations listed in Article 22.3, every person who is, or has been, a Director or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such Director or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

22.3 No indemnification shall be provided to any Director or officer:

22.3.1 Against any liability to the Company, its Shareholders or PC Holders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

22.3.2 With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

22.3.3 In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the Board of Directors.

22.4 The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any Director or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such Director or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

22.5 Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof

upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

Art. 23. Conflicts of Interest.

23.1 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer, agent, adviser or employee of such other company or firm. Any Director or officer who serves as a director, officer or employee or otherwise of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm only, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

23.2 In the case of a personal conflict of interest of a Director, such Director shall indicate such conflict of interest to the Board and shall not deliberate or vote on the relevant matter to the extent provided for by law. Any conflict of interest arising at Board level shall be reported to the next General Meeting before any resolution as and to the extent required by law.

Art. 24. General Meetings – Annual General Meeting.

24.1 Any regularly constituted General Meeting of the Company shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

24.2 The annual General Meeting shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the last Friday of June of each year at 11.00 (local time). If such day is not a Business Day, the annual General Meeting shall be held on the next following Business Day.

24.3 Other General Meetings may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

24.4 Unless otherwise provided for by law, notice of all General Meetings shall be given to each Shareholder either by registered mail at least eight (8) days before the General Meeting or by such publications as set forth in applicable law. If all of the Shareholders are present or represented at a General Meeting, the General Meeting may be held without prior notice or publication.

24.5 Any Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing or by fax or by cable or telegram or telex or pdf via email.

Art. 25. General Meeting - Quorum - Majorities.

25.1 In addition to any quorum required by Luxembourg Company Law, any General Meeting of the Company may only be validly held, unless otherwise mandatorily and expressly required by Luxembourg Company Law, if a majority of Class A Shares are represented at such General Meeting.

25.2 Any resolutions of the General Meeting will be passed at the majorities provided for by Luxembourg Company Law provided however always that a simple majority of the votes attaching to the Class A Shares casts must be in favour of any resolution for such resolution to be passed (unless otherwise mandatorily and expressly required by Luxembourg Company Law).

25.3 The provisions applying to General Meetings shall apply mutatis mutandis to class meetings (if any).

25.4 In case the Company has only one holder of Shares, such sole holder shall have all powers of the General Meeting. Resolutions of the sole holder are recorded in writing.

25.5 Holders of Profit Certificates, notes or bonds issued by the Company shall not, unless compulsorily provided for otherwise by law, be entitled to assist or attend General Meetings.

Art. 26. Amendments of Articles. The Articles of Incorporation may be amended from time to time by a resolution of the General Meeting to the quorum and voting requirements provided by the Luxembourg Company Law and Article 25.

Art. 27. Accounting Year. The accounting year of the Company shall begin on first of January and shall terminate on thirty-first of December of each year.

Art. 28. Auditor. The operations of the Company shall be supervised by a supervisory auditor (commissaire aux comptes) who may but need not be a Shareholder. The supervisory auditor shall be elected by the General Meeting for a period not exceeding six (6) years. The supervisory auditor in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause. In the case the thresholds set by law as to the appointment of an approved statutory auditor (réviseur d'entreprises agréé) are met, the accounts of the Company shall be supervised by an approved statutory auditor.

Art. 29. Allocation of Profits.

29.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to a non distributable reserve as required by law. This allocation shall cease to be required as soon as and as long as such reserve amounts to ten per cent (10 %) of the issued share capital of the Company.

29.2 The General Meeting shall determine how the annual results of the Company will be disposed of in accordance with the provisions of the present Articles (including in particular Article 10). The General Meeting may resolve to distribute any distributable net profits, share premium, capital contribution, PC Reserve or other reserves and/or premium or to allocate them to any reserve it deems fit.

Art. 30. Distributions.

30.1 The General Meeting may resolve to distribute any distributable net profits, any distributable net profits, share premium, capital contribution, PC Reserve or other reserves and/or premium on Shares respectively Profit Certificates (subject to and in accordance with the provisions of Article 10).

30.2 Interim distributions on Securities or any type, Class or Series thereof may be declared and paid by the Board of Directors subject to and in accordance with the provisions of Article 10, and subject to observing the terms and conditions provided by law either by way of a cash dividend or by way of an in kind distribution.

30.3 A distribution declared but not paid (and not claimed) after five years cannot thereafter be claimed by the relevant holder and shall be forfeited by the holder, and revert to the Company. No interest will be paid on distributions declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders.

30.4 Distributions on Shares may be declared and paid independently from any distributions made on Profit Certificates and shall not entitle Profit Certificates to any pro rata distributions or other right.

Art. 31. Winding up, Liquidation, Return of Capital.

31.1 In the event of the dissolution of the Company for whatever reason or whatever time, the liquidation will be performed by liquidators or by the Board of Directors then in office who will be endowed with the powers provided by articles 144 et seq. of the Luxembourg Company Law.

31.2 Once all debts, charges and liquidation expenses have been met, any resulting balance shall be paid to the holders of Securities in accordance with the provisions set forth in the present Articles (and in particular Article 10) and as the case may be any Arrangement (if any).

Art. 32. Sole Shareholder. If, and as long as one Shareholder holds all the Shares of the Company, the Company shall exist as a single Shareholder company pursuant to the provisions of Company Law (subject as the case may be to the provisions of the present Articles).

Art. 33. Definitions.

| | |
|---------------------------------------|--|
| Affiliates | Means, with respect to any Person, any other Person that, directly or indirectly, Controls, is Controlled by or is under common Control with such specified Person and Affiliates shall be construed accordingly, but on the basis that, in respect of the Initial Class A Majority Holder, the expressions Affiliate and Affiliates shall not be taken to include the Company or any Member of the Group; |
| Arrangement | Means any shareholder, securities holder, investment or like agreement or arrangement between Securities Holders of the Company and the Company provided always that the Initial Class A Majority Holder is a party thereto; |
| Articles or Articles of Incorporation | Means the present articles of incorporation of the Company as amended from time to time; |
| Board or Board of Directors | Means the Board of Directors (conseil d'administration) of the Company |
| Business Days | Means any calendar day, except a Saturday, Sunday or legal holiday in Luxembourg city; |
| Class A Majority | Means holders holding at least a majority of all Class A Shares; |
| Class A Shares | Means the Shares of class A in the capital of the Company having the rights and being subject to the restrictions set out in set out in the Articles; |
| Class B Shares | Means the Shares of class B in the capital of the Company having the rights and being subject to the restrictions set out in set out in the Articles; |
| Class C Shares | Means the Shares of class C in the capital of the Company having the rights and being subject to the restrictions set out in set out in the Articles; |
| Class D Shares | Means the Shares of class D in the capital of the Company having the rights and being subject to the restrictions set out in set out in the Articles; |
| Class I Director | Means a Director of Class I of Directors; |
| Class II Director | Means a Director of Class II of Directors |
| Class of Directors | Means a class of Directors namely Class I or Class II; |
| Classes | Means the classes of Shares namely, Class A, Class B, Class C and Class D; |
| Control or Controlled or Controlling | Means with respect to an entity, the direct or indirect holding of more than 50% of the share capital and voting rights of the relevant entity or has the right to appoint or remove the majority of the members of the administrative, management or |

| | |
|---------------------------------|---|
| | supervisory body of another entity and the entity being the same time a shareholder or member of that other entity; |
| Director | Means a member of the Board of Directors or as the case may be, the sole Director of the Company |
| Encumbrance | Means any mortgage, charge, pledge, lien, restriction, assignment, hypothecation, security interest, title retention or any other agreement or arrangement the effect of which is the creation of security, or any other interest, equity or other right of any person (including any right to acquire, option, right of first refusal or right of pre-emption), or any agreement or arrangement to create any of the same, and Unencumbered and Encumber shall be construed accordingly; |
| Exempt A Transfer | Means any Transfer at any time of Class A Shares and/or Series A Profit Certificates to a Person which is (a) an Affiliate of the transferor of such Class A Shares and/or Series A Profit Certificates, (b) any fund, investment vehicle or other Person in any jurisdiction which is managed by the Initial Class A Majority Holder, or as may be provided in an Arrangement (if any) or any Person Controlled by the Initial Class A Majority Holder, or as may be provided in an Arrangement (if any) or any fund or investment vehicle Controlled by the same entities which are Controlling Initial Class A Majority Holder, or which is used to allow any employees or representatives of the Initial Class A Majority Holder, to participate directly or indirectly in the Initial Class A Majority Holder's investments, (c) any direct investor in the Initial Class A Majority Holder or (d) a transferee of the whole or substantially the whole portfolio of the Initial Class A Majority Holder or (e) who is a coinvestor as referred to in an Arrangement (if any); |
| Exit Event | Means any of the following events: (a) a liquidation, winding-up or dissolution of the Company or any other event whereby the proceeds of the sale of all or substantially all of the Company's assets are distributed; (b) a sale or disposal of the Securities of the Company; (c) a sale or disposal of all or substantially all of the assets of the Company; (d) any other corporate measure, leading to a change of Control over the Company (it being understood that a change from sole to joint Control will not be considered a change of Control as long as The Initial Class A Majority Holder or any of its Affiliates is one of the Securities Holders having joint Control) or whereby all or substantially all of the assets of the Company are Transferred; (e) an Initial Public Offering; For the avoidance of doubt, this definition shall not include a restructuring of the Company not resulting in a change of Control; |
| Fair Market Value | Shall have the meaning given to, and be determined in accordance with, the provisions of an Arrangement (if any); |
| General Meeting | Means the general meeting of Shareholders; |
| Group | Means the Company, and its direct and indirect subsidiaries from time to time and the expression "Member of the Group" shall be construed accordingly; |
| Initial Class A Majority Holder | Means the holder of the majority of the Class A Shares on the Restatement Date; |
| Initial Public Offering | Means an initial public offering with a view to permitting the public administration of newly issued and/or existing Shares and obtaining the listing of Shares on a regulated market or any other initial public offering which has the same effect (e.g. the initial public offering of shares of an intermediate holding company the shares of subsidiaries have been transferred to in order to prepare a initial public offering; |
| Lock Up Period | Means a period ending on the tenth anniversary of the Restatement Date; |
| Luxembourg Company Law | Means the law of 10 th August 1915 on commercial companies; |
| PC Holder | Means a holder of Profit Certificates; |
| PC Register | Means the register of Profit Certificates and PC Holders |
| Person | Means any individual or natural person, any legal entity with separate legal personality, partnership, joint venture, (joint stock) corporation, association, limited liability company, trust, unincorporated organizations, or any governmental entity (or any department, agency or political subdivision thereof); |
| Profit Certificates | Means the profit certificates (parts bénéficiaires) of the Company of different Series; |
| Register | Means as relevant the Share register and/or the PC Register |

| | |
|------------------------------|--|
| Restatement Date | Means the date of the amendment and restatement of the Articles on or about 15 October 2011 |
| Securities | Means the Shares and the Profit Certificates; |
| Securities Holder | Means a holder of Securities; |
| Sellers' Ratchet | Shall have the meaning set forth in any Arrangement; |
| Series | Means a series of Profit Certificates, namely Series A, Series B, Series C and Series D; |
| Series A Profit Certificates | Means the series A profit certificates (parts bénéficiaires) of the Company having the rights and being subject to the restrictions set out in the Articles; |
| Series B Profit Certificates | Means the series B profit certificates (parts bénéficiaires) of the Company having the rights and being subject to the restrictions set out in the Articles; |
| Series C Profit Certificates | Means the series C profit certificates (parts bénéficiaires) of the Company having the rights and being subject to the restrictions set out in the Articles; |
| Series D Profit Certificates | Means the series D profit certificates (parts bénéficiaires) of the Company having the rights and being subject to the restrictions set out in the Articles; |
| Share Register | Means the register of Shares and Shareholders |
| Shareholder | Means a duly registered holder of Shares of the Company |
| Shares | Means the shares (actions) of the Company of Classes A, B, C and/or D as relevant |
| Transfer | Means to directly or indirectly transfer, sell, assign, convey, dispose of, grant any option over or create any Encumbrance over any of the Securities or Shares or any interest therein, and a "Transfer" shall be construed accordingly; |
| Transfer Breach | Means a Transfer or purported Transfer of Securities in violation of the Articles (and in particular without limitation, Article 10); |

Art. 34. Applicable law. For anything not dealt with in the present Articles of Incorporation, the Shareholders refer to the relevant legislation.

The Sole Holder then resolved to re-compose the board of directors of the Company by the following persons:

- (i) creating two classes of directors in accordance with the amended and restated articles of incorporation of the Company, namely Class I and Class II;
- (ii) terminating the mandates of all directors currently in office;
- (iii) appointing with immediate effect for a term ending, subject to the provisions of the articles, at the general meeting approving the 2015 year end accounts:
 - (a) Emanuele Lembo, as Class I Director
 - (b) Wolfgang de Limburg Stirum, as Class I Director
 - (c) Massimo Longoni, as Class I Director,
 - (d) Giorgio Oberrauch as Class II Director
- (iv) appointing with effect of the closing of the acquisition by Zellbios GmbH of all shares in PharmaZell GmbH, for a term ending, subject to the provisions of the articles, at the general meeting approving the 2015 year end accounts, Oliver Bolzern as Class II Director and delegating power to the Board of Directors to confirm the fulfilment of such condition and the effectiveness of such appointment;

The Sole Shareholders expressly confirmed for the avoidance of any doubt that all resolutions, decision, authorisations and delegations of power resolved, decided or passed upon by the Board of Directors prior to the amended and restatement of the articles and the re-composition of the Board are and remain in full force and effect and are to the extent required carve out from the requirements of the amended and restated articles.

There being no further item to be decided upon, the extraordinary decision of the Sole Holder was closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at EUR 5,300.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'AN DEUX MILLE ONZE, LE QUATORZIEME JOUR DU MOIS D'OCTOBRE.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Ergon Capital Partners II S.A., société anonyme, (le «Détenteur Unique») ayant son siège social en Belgique, 24, Avenue Marnix, 1000 Bruxelles, dans sa capacité en tant qu'actionnaire unique et détenteur unique d'obligations de «Farmabios International S.A.» (la «Société»), une société anonyme ayant son siège social au 38, avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg,

constituée le 21 avril 2010 suivant acte reçu de Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1432 du 13 juillet 2010,

représenté par M^e Toinon Hoss, maître en droit, résident à Luxembourg, conformément à une procuration en date du 13 octobre 2011,

laquelle paraphées "ne varietur" par le notaire soussignée et par la personne comparante, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 17 juin 2010 suivant acte reçu de Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence au Luxembourg-Ville, publié au Mémorial C numéro 1724 du 24 août 2010.

Le Détenteur Unique a déclaré et requis le notaire d'acter (i) que le Détenteur Unique détient toutes les actions et toutes les obligations émis par la Société et (ii) que tous les points portés à l'ordre du jour sur lesquelles les décisions sont prises par le Détenteur Unique sont les suivants (tous étant interreliés et votés comme résolution unique):

(A) Modification du nom de la Société à Zellbios S.A., modification conséquente des statuts d'incorporation;

(B) Recomposition du capital social de la Société par:

(i) Modification de la valeur nominale des actions de dix Euros (€10) à un Euro (€1), division de chaque action émise avec la valeur nominale de dix Euros (€10) en dix (10) actions d'une valeur nominale d'un Euro (€1) et émission de telles nouvelles actions;

(ii) Création de quatre classes d'actions différentes, à savoir la Classe A, la Classe B, la Classe C et la Classe D et détermination des droits et des obligations de celles-ci;

(iii) Reclassification de toutes les actions émises (en conséquence du point (ii) ici-dessus) en actions de Classe A;

(iv) Augmentation du capital social émis par l'émission de huit millions six cent treize mille quarante-six (8.613.046) actions de Classe A entièrement libérées avec une valeur nominale et un prix de souscription d'un Euro (€1) chacune, souscription des nouvelles actions de Classe A par le Détenteur Unique et paiement du prix de souscription en espèces;

(v) Création d'un capital social autorisé de la Société de cent vingt-cinq millions d'Euros (EUR 125.000.000) (incluant le capital social émis) représenté par cent vingt-cinq millions (125.000.000.-) d'actions d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune indépendamment de la classe; renonciation à, et consentement à la suppression ou la restriction de tout droit de préemption ou de droit préférentiel de souscription, autorisation du Conseil d'Administration de procéder à l'émission d'actions de toute classe sans avoir à respecter un ratio spécifique, ou de tous titres ou droits échangeables contre, convertibles en, ou donnant un droit de souscription ou des droits similaires à des actions dans les limites du capital social autorisé (mais non-émis) en contrepartie d'apports en numéraire, en nature ou par voie d'incorporation de réserves ou de primes disponibles ou autrement dans de telle(s) classe(s) et selon les termes et conditions déterminés par le Conseil d'Administration ou son(s) délégué(s) (y compris le prix d'émission de(s) (la) classe(s) ou tous autres termes ou circonstances) tout en renonçant à, supprimant ou limitant tous droits préférentiels de souscription existants d'après la loi luxembourgeoise (ou toute procédure y relative) dans le cas d'émissions d'actions de n'importe quelle classe dans les limites du capital social autorisé (mais non-émis); constat et approbation du rapport du Conseil d'Administration de la Société établi conformément à l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sur les droits de préemption ou de souscription et les renonciations et autorisations y relatives; détermination de la validité du capital social autorisé (mais non-émis) et de la renonciation et de l'autorisation y relatives au Conseil d'Administration pour une durée commençant le jour de la décision du Détenteur Unique et se terminant le 5^e anniversaire de la date de publication au Mémorial du procès-verbal de l'assemblée;

(vi) Création de quatre séries de parts bénéficiaires, à savoir, Catégorie A, Catégorie B, Catégorie C et Catégorie D, détermination des conditions des celles-ci afin qu'elles aient la teneur indiquée dans les statuts modifiés des la Société tels qu'inclus sous le point C ci-dessous, autorisation de cent millions (100.000.000) parts bénéficiaires, indépendamment de la Catégorie, renonciation à, et approbation de la suppression ou de la restriction de tout droit de préemption ou droit préférentiel de souscription, autorisation du Conseil d'Administration de procéder à l'émission des parts bénéficiaires de toutes catégorie sans avoir à respecter un ratio spécifique, par contributions en espèces, en nature ou par allocation des réserves ou autrement dans de telles séries et correspondant conditions déterminées par le Conseil d'Administration ou ses délégué(s) (incluant le prix d'émission, les séries ou toutes autres conditions ou circonstances);

(vii) autorisation de la Société, et/ou toute filiale entièrement détenue (et/ou toute personne agissant en leur nom), d'acheter, d'acquérir, de recevoir ou de détenir des actions dans la Société jusqu'à vingt pourcent (20 %) du capital social émis, à des conditions telles que visées ci-dessous et devant encore être déterminées par le Conseil d'Administration de la Société, tel autorisation étant assure pour une période de 5 ans, telles acquisitions pouvant être réalisé par tout moyen et dans le cas des acquisitions pour la valeur d'un prix minimum d'un Centimes d'Euro (€0.01) et un prix maximum de 5 Euros (EUR5);

(C) Modification et refonte des statuts de la Société, substantiellement dans la forme annexée à la procuration donné par le Détenteur Unique pour la présente décision; l'assemblée inclue la reformulation pour clarification de l'article 4 Objet à lire comme suit:

« **Art. 4. Objet.**

4.1 L'objet de la Société est la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, ou autre entités ou sociétés, l'acquisition par l'achat, la souscription ou par tout autre moyen de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créances, de notes et autres valeurs mobilières de toutes espèces y compris des intérêts dans des sociétés de personnes, ainsi que la détention, l'acquisition, la disposition, l'investissement de quelque manière que ce soit dans le développement, la licence ou sous-licence de tous brevets ou autres droits de propriété intellectuelle de toute nature ou origine de même que la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut exercer ses activités par l'intermédiaire de succursales à Luxembourg ou à l'étranger.

4.2 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder par voie de placements privés ou public à l'émission d'obligations, d'obligations convertibles et de certificats de créances ou tout autre sûretés ou instruments qu'elle juge approprié.

4.3 D'une manière générale, elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement), à toutes sociétés ou entreprises dans laquelle la Société a un intérêt qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, ou toute autre entité que la Société juge appropriée (y compris horizontalement ou verticalement), prendre toutes mesures de contrôle, de gestion, des mesures administratives ou de surveillance et effectuer toutes opérations qu'elle juge utiles dans l'accomplissement ou le développement de ses objets.

4.4 Finalement, la Société peut effectuer toutes opérations commerciales, techniques, financières ou autres, liées directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.»

(D) Recomposition du Conseil d'Administration de la Société par:

(v) création de deux classes d'administrateurs conformément aux statuts de la Société modifiés et refondus, à savoir la Classe I et la Classe II;

(vi) mettant fin aux mandats des tous les Administrateurs actuels;

(vii) nomination avec effet immédiat pour un période se terminant, dans les limites des statuts, à l'assemblée générale approuvant les comptes annuels pour l'année 2015:

(a) Emanuele Lembo, Administrateur de Classe I,

(b) Wolfgang de Limburg Stirum, Administrateur de Classe I,

(c) Massimo Longoni, Administrateur de Classe I,

(d) Giorgio Oberrauch Administrateur de Classe II

(viii) nomination avec effet à l'acquisition par Zellbios GmbH de toutes les actions dans PharmaZell GmbH, pour une période se terminant, dans les limites des statuts, à l'assemblée générale approuvant les comptes annuels pour l'année 2015, Oliver Bolzern comme Administrateur de Classe II et délégation des pouvoirs au Conseil d'Administration de confirmer l'accomplissement et l'exécution d'une telle nomination;

Après approbation de ce qui précède, le Détenteur Unique a pris la résolution suivante:

Unique résolution

Le Détenteur Unique a décidé de modifier le nom de la Société en Zellbios S.A., et conséquemment de modifier les statuts d'incorporation;

Le Détenteur Unique a décidé de recomposer le capital social de la Société;

Le Détenteur Unique a décidé de modifier la valeur nominale des actions de dix Euros (€10) à un Euro (€1), en divisant chaque action émise avec la valeur nominale de dix Euros (€10) en dix (10) actions d'une valeur nominale d'un Euro (€1) et d'émettre de telles nouvelles actions;

Le Détenteur Unique a décidé de créer quatre classes d'actions différentes, à savoir la Classe A, la Classe B, la Classe C et la Classe D et de déterminer les droits et les obligations de celles-ci;

Le Détenteur Unique a décidé de reclassifier toutes les actions émises en actions de Classe A.

Le Détenteur Unique a ensuite décidé d'augmenter le capital social émis par l'émission de huit millions six cent treize mille quarante-six (8.613.046) actions de Classe A entièrement libérées avec une valeur nominale et un prix de souscription d'un Euro (€ 1,-) chacune, et a souscrit à des nouvelles actions de Classe A a payé le prix de souscription en espèces.

Preuve du paiement du prix de souscription de huit millions six cent treize mille quarante-six Euros (EUR 8.613.046,-) a été montrée au notaire soussignée sur le vu

Le Détenteur Unique a ensuite décidé de créer un capital social autorisé de la Société de cent vingt-cinq millions d'Euros (EUR 125.000.000,-) (incluant le capital social émis) représenté par cent vingt-cinq millions (125.000.000) d'actions d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune indépendamment de la classe.

Le Détenteur Unique a constaté et approuvé le rapport du conseil d'Administration de la Société établi conformément à l'Article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sur les droits de préemption ou de souscription et les renonciations et autorisations y relatives. Une copie d'un tel rapport est attachée à cet acte pour enregistrement.

Le Détenteur Unique a ensuite décidé de renoncer à, et d'approuvant la suppression ou la restriction de, tout droit de préemption ou droit préférentiel de souscription, et a autorisé le Conseil d'Administration de procéder à l'émission d'actions de toute classe sans avoir à respecter un ratio spécifique, ou de tous titres ou droits échangeables contre, convertibles en, ou donnant un droit de souscription ou des droits similaires à des actions dans les limites du capital social autorisé (mais non-émis) en contrepartie d'apports en numéraire, en nature ou par voie d'incorporation de réserves ou de primes disponibles ou autrement dans de telle(s) classe(s) et selon les termes et conditions déterminés par le Conseil d'Administration ou son(s) délégué(s) (y compris le prix d'émission de(s) (la) classe(s) ou tous autres termes ou circonstances) tout en renonçant à, supprimant ou limitant tous droits préférentiels de souscription prévus par la loi luxembourgeoise (ou toute procédure y relative) dans le cas d'émissions d'actions indépendamment de la classe dans les limites du capital social autorisé (mais non-émis).

Le Détenteur Unique a décidé que la validité du capital social autorisé (mais non-émis) et de la renonciation et de l'autorisation y relatives au Conseil d'Administration pour une durée commençant le jour de la décision du Détenteur Unique et se terminant le 5^e anniversaire de la date de publication au Mémorial du présent acte.

Le Détenteur Unique a décidé de créer quatre catégories de parts bénéficiaires à savoir, Catégorie A, Catégorie B, Catégorie C et Catégorie D, et a déterminé les conditions des celles-ci afin qu'elles aient la teneur indiquée dans les statuts modifiés des la Société ci-dessous.

Le Détenteur Unique a décidé d'autoriser cent millions (100.000.000) parts bénéficiaires de n'importe quelles Séries, renonciation à, et a décider de renoncer à et d'approuver la suppression ou la restriction de tout droit de préemption ou droit préférentiel de souscription, et d'autoriser le Conseil d'Administration de procéder à l'émission des parts bénéficiaires de toutes catégories sans avoir à respecter un ratio spécifique, par contributions en espèces, en nature ou par allocation des réserves ou autrement dans de telles catégories et correspondant aux conditions déterminées par le Conseil d'Administration ou ses délégué(s) (incluant le prix d'émission, les catégories ou toutes autres conditions ou circonstances).

Le Détenteur Unique a décidé d'autoriser la Société, et/ou toute filiale entièrement détenue (et/ou toute personne agissant en leur nom), d'acheter, d'acquérir, de recevoir ou de détenir des actions dans la Société jusqu'à vingt pourcent (20%) du capital social émis, à des conditions telles que visées ci-dessous et devant encore être déterminées par le Conseil d'Administration de la Société, tel autorisation étant assure pour une période de 5 ans, telles acquisitions pouvant être réalisé par tout moyen et dans le cas des acquisitions pour la valeur d'un prix minimum d'un Centimes d'Euro (€ 0,01) et un prix maximum de cinq Euros (EUR 5,-);

Le Détenteur Unique a décidé de modifier et de refondre les statuts de la Société, prenant en compte les décisions ci-dessus et de telles autres modifications énoncées comme indiqué ci-dessous:

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé par la partie comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite actionnaires, une société anonyme sous la dénomination de "Zellbios S.A." (la "Société").

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. La Société peut être dissoute à tout moment par une résolution des actionnaires adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents Statuts.

Art. 3. Siège social.

3.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'Assemblée Générale délibérant dans les conditions prévues pour la modification des Statuts.

3.2 L'adresse du siège social peut être transférée dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du Conseil d'Administration. .

3.3 La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

3.4 Au cas où le Conseil d'Administration, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le Conseil d'Administration.

Art. 4. Objet.

4.1 L'objet de la Société est la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, ou autre entités ou sociétés, l'acquisition par l'achat, la souscription ou par tout autre moyen de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créances, de notes et autres valeurs mobilières de toutes espèces y compris des intérêts dans des sociétés de personnes, ainsi que la détention, l'acquisition, la disposition, l'investissement de quelque manière que ce soit dans le développement, la licence ou sous-licence de tous brevets ou autres droits de propriété intellectuelle de toute nature ou origine de même que la

détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut exercer ses activités par l'intermédiaire de succursales à Luxembourg ou à l'étranger.

4.2 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder par voie de placements privés ou public à l'émission d'obligations, d'obligations convertibles et de certificats de créances ou tout autre sûretés ou instruments qu'elle juge approprié.

4.3 D'une manière générale, elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement), à toutes sociétés ou entreprises dans laquelle la Société a un intérêt qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, ou toute autre entité que la Société juge appropriée (y compris horizontalement ou verticalement), prendre toutes mesures de contrôle, de gestion, des mesures administratives ou de surveillance et effectuer toutes opérations qu'elle juge utiles dans l'accomplissement ou le développement de ses objets.

4.4 Finalement, la Société peut effectuer toutes opérations commerciales, techniques, financières ou autres, liées directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 5. Capital social.

5.1 La Société a un capital social émis de douze millions six cent treize mille quarante-six euros (EUR 12.613.046,-) représenté par douze millions six cent treize mille quarante-six (12.613.046) actions entièrement payées, divisé en douze millions six cent treize mille quarante-six (12.613.046) Actions de Classe A, chacune avec une valeur nominale d'un euro (€ 1,-). Le capital social peut être représenté par la Classe d'Actions A, la Classe d'Actions B, la Classe d'Actions C et/ou la Classe d'Actions D, chacune avec les droits et obligations prévus par les présents Statuts.

5.2 Le capital social autorisé de la Société est fixé à cent vingt-cinq millions d'euros (EUR 125.000.000,-) (incluant le capital social émis) représenté par cent vingt-cinq millions (125.000.000) Actions d'une quelconque Classe. Le capital social autorisé non-émis (et toute autorisation y relative donnée au Conseil d'Administration) est valable à partir de la Date de la Refonte jusqu'au cinquième anniversaire de la date de publication de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 14 octobre 2011 dans le Mémorial C.

5.3 Le Conseil d'Administration, ou tout délégué valablement nommé par le Conseil d'Administration peut de temps à autre émettre des Actions de Classe ou des Classes qu'il détermine dans les limites du capital social autorisé non-émis, contre des apports en numéraire, des apports en nature ou par voie d'incorporation des réserves disponibles, à telle date et aux termes et conditions, y compris au prix de souscription, que le Conseil d'Administration ou son (ses) délégué(s) décidera à sa (leur) discrétion, sans réserver des droits préférentiels de souscription aux actionnaires actuels. Pour éviter tout doute il est spécifié que le Conseil peut émettre des Actions de toute Classe sans avoir besoin de respecter un ratio spécifique. L'Assemblée Générale a autorisé le Conseil d'Administration à renoncer, supprimer ou limiter tous droits préférentiels de souscription des Actionnaires prévus par la loi dans la mesure où le Conseil estime que cette renonciation, suppression ou limitation est opportune pour toute(s) émission(s) d'Actions dans les limites du capital social autorisé non-émis. En cas d'émission d'Actions dans les limites du capital social autorisé, le Conseil devra en conséquence modifier les présents Statuts.

5.4 La Société pourra procéder au rachat de ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

5.5 La Société ne pourra pas émettre de fractions d'actions. Le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à sa discrétion à des paiements en espèces ou à émettre des certificats en remplacement des fractions d'actions.

5.6 Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par décision des Actionnaires adoptée selon la manière requise pour la modification des présents Statuts.

5.7 Toute prime d'émission, contribution à la réserve ou autres réserves non restreintes par la loi, est librement distribuable conformément à ces Statuts.

Art. 6. Parts Bénéficiaires.

6.1 En outre du capital social, une réserve spéciale (la "Reserve PB") a été créée et jusqu'à cent millions (100.000.000) de Parts Bénéficiaires chacune avec la valeur nominale d'un euro (€ 1,-) (les «PBs Autorisées»), ne faisant pas partie du capital social de la Société ont été autorisés pour émission. Les Parts Bénéficiaires peuvent être issues dans des différentes catégories, à savoir la Catégorie A, Catégorie B, Catégorie C and Catégorie D, chacune avec de tel droits et obligations tels qu'énoncé dans les présents Statuts.

6.2 Le Conseil d'Administration, ou tout(s) délégué(s) dûment nommé(s) par le Conseil d'Administration, a été autorisé et peut de temps à autre émettre les PBs Autorisées et faire des allocations à la Reserve PB en relation avec celles-ci contre contributions en espèces, contributions en nature ou par moyen d'incorporation des réserves disponibles à de tels moments et à de tels termes et conditions, incluant le prix d'émission, que le Conseil d'Administration, ou son(es) délégué(s) peuvent décidé selon sa ou leur appréciation sans réserver des droits préférentiels de souscription aux Actionnaires ou Détenteurs PB existants.

6.3 La Société ou ses filiales pourront acheter ou racheter leurs propres Parts Bénéficiaires et pourront détenir des Parts Bénéficiaires.

6.4 Toute Réserve PB, non limitée par la loi, sera librement distribuable conformément aux dispositions des présents Statuts.

Art. 7. Titres sous forme nominative uniquement.

7.1 Les Titres de la Société sont des Actions nominatives.

7.2 Un Registre des Actionnaires et un Registre PB seront tenus au siège social de la Société. L'inscription du nom du détenteur du Titre dans le registre pertinent fera foi de sa propriété de ces Titres nominatives.

7.3 Les Titres sont indivisibles vis-à-vis de la Société laquelle ne reconnaîtra qu'un seul titulaire par Titre. En cas de pluralité de détenteurs d'un seul et même Titres (dans le cas des fragments des Titres ou autre), les personnes se prévalant de la propriété du dit Titre devront désigner un seul mandataire aux fins de représenter cette Action à l'égard de la Société. La Société pourra suspendre l'exercice de tous les droits attachés à un tel Titre jusqu'à la désignation d'une telle Personne. La même règle s'appliquera en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un débiteur-gagiste et un créancier-gagiste.

7.4 La Société pourra considérer la personne au nom de laquelle les Titres nominatives sont inscrites au registre pertinent comme le propriétaire légitime de ces Titres nominatives, dans la limite des dispositions des présents Statuts. La Société sera entièrement déchargée de toute responsabilité envers des tiers en rapport avec ces Titres et pourra passer outre aux droits, intérêts et prétentions que ces tiers pourraient faire valoir au sujet de tels Titres nominatives, sous réserve toutefois du droit de ces tiers de demander l'inscription ou une modification de l'inscription de tels Titres nominatives. Au cas où un détenteur de Titres ne fournirait pas d'adresse à laquelle tous les avis ou informations émanant de la Société pourront être envoyés, mention pourra en être faite à la Société au(x) registre(s) pertinent(s), et l'adresse de ce détenteur sera censée être celle du siège social de la Société ou toute autre adresse consignée de temps en temps au registre par la Société, jusqu'à ce que ce détenteur fournisse une autre adresse à la Société. Le détenteur pourra à tout moment faire modifier l'adresse inscrite au(x) registre(s) pertinent(s) moyennant notification écrite au conservateur dudit registre.

7.5 Toutes les communications et notifications devant être envoyées à un Détenteur de Titres nominatif seront considérées comme étant valables lorsqu'elles sont envoyées à la dernière adresse communiquée par le Détenteur de Titres à la Société.

Art. 8. Droits de Vote.

8.1 Sous réserve des présents Statuts, chaque Action donne droit au détenteur de celle-ci à un vote à toutes les Assemblées Générales.

8.2 Sous réserve des dispositions légales, les Parts Bénéficiaires ne donnent aucun droit de vote au détenteur de celle-ci à aucune Assemblée Générale.

Art. 9. Classes d'Actions / Catégories de Parts Bénéficiaires - Conversion.

9.1 A moins que le Conseil d'Administration l'a décidé autrement avec l'accord préalable d'une Majorité de Classe A, toutes les Actions d'une Classe transférées au détenteur d'Actions d'une autre Classe, sont automatiquement converties et reclassifiées en Actions de la Classe déjà détenues par ce détenteur sur la base une pour une (1/1).

9.2 A moins que le Conseil d'Administration l'a décidé expressément autrement avec l'accord préalable d'une Majorité de Classe A, toutes les Parts Bénéficiaires d'une Catégorie transférées au détenteur de Parts Bénéficiaires d'une autre Catégorie, sont automatiquement converties et reclassifiées en Parts Bénéficiaires de la Catégorie déjà détenue par ce détenteur sur la base une pour une (1/1).

9.3 Suite au transfert des Actions de Classe A et/ou des Parts Bénéficiaires de Catégorie A par un détenteur à un nouveau détenteur (qui ne détient pas encore des Actions ou Parts Bénéficiaires), de telles Actions de Classe A et/ou de telles Parts Bénéficiaires de Catégorie A sont automatiquement au moment du transfert et à la demande par le Détenteur Initial Majoritaire de Classe A, converties et reclassifiées en cette Classe d'Actions, respectivement en cette Catégorie de Parts Bénéficiaires comme demandé par le Détenteur Initial Majoritaire de Classe A.

9.4 Suite à la conversion et à la reclassification des Actions d'une Classe en Actions d'une autre Classe respectivement en Parts Bénéficiaires d'une Catégorie en Parts Bénéficiaires d'une autre Catégorie conformément à l'Article 9.1, 9.2 respectivement 9.3, le Conseil doit par conséquence modifier les Statuts.

Art. 10. Droits économiques des Titres (Waterfall).

10.1 En cas d'un Événement de Sortie et d'autres circonstances spécifiées dans les présents Statuts ou dans un Arrangement (le cas échéant) (chacun d'entre eux ci-après un «Événement Privilégié»), les revenus de l'événement respectif (après déduction, le cas échéant, de tels montants devant être payées afin de couvrir les dettes et coûts de la Société en relation en particulier avec un tel Événement Préférentiel et après (re)paiement de tout montant dû conformément à tout prêt d'actionnaires (y inclus inter alia le principal et les intérêts), (le cas échéant), sont alloués parmi les Parts Bénéficiaires et les Actions dans l'ordre de priorité suivant (la «Préférence de Liquidation»), sans porter préjudice aux exigences de la Loi Luxembourgeoise des Sociétés en ce qui concerne les réserves disponibles ou le surplus de liquidation le cas échéant ou aux exigences qui peuvent résulter d'un Arrangement (le cas échéant):

10.1.1 en premier lieu, les détenteurs des Parts Bénéficiaires de Classe A, comme les Parts Bénéficiaires de Classe C et les Parts Bénéficiaires de Classe D (le cas échéant) et en préférence aux détenteurs de Parts Bénéficiaires de Classe B, d'Actions de Classe A et d'Actions de Classe B, comme les Actions de Classe C et les Actions de Classe D (le cas échéant) un montant égal au prix de souscription des Parts Bénéficiaires de Classe A, des Parts Bénéficiaires de Classe

C ou des Parts Bénéficiaires de Classe D (le cas échéant), sont payés (pour éviter tout doute, y inclus l'émission d'une prime d'émission, le cas échéant) à la date de l'émission, augmenté d'un montant égal afin de générer un taux de rentabilité interne (TRI) de dix virgule un pourcent (10,1%) pour être calculé à l'issue des Parts Bénéficiaires de Classe A, comme les Parts Bénéficiaires de Classe C et les Parts Bénéficiaires de Classe D (le cas échéant) jusqu'au closing de l'Événement Privilégié et alloué respectivement aux Parts Bénéficiaires de la Classe A, aux Parts Bénéficiaires de la Classe C, et aux Parts Bénéficiaires de la Classe D;

10.1.2 en deuxième lieu, les détenteurs de Parts Bénéficiaires de Classe B (le cas échéant) sont payés, sur une base proportionnelle et en préférence aux autres détenteurs, un montant qui est égal au prix de souscription des Parts Bénéficiaires de la Classe B respectives payées au moment de la date d'émission augmenté d'un montant égal, afin de générer un taux de rentabilité interne (TRI) de dix pourcent (10 %) pour être calculé à l'issue des Parts Bénéficiaires de la Classe B jusqu'au closing de l'Événement Privilégié;

10.1.3 en troisième lieu,

10.1.3.1 les détenteurs des Actions de Classe B sont payés, une proportion du reste de tous les revenus à allouer laquelle est équivalente à leur détention proportionnelle des Actions; et

10.1.3.2 les détenteurs des Actions de Classe A, comme des Actions de Classe C et des Actions de Classe D (le cas échéant) sont payés, sur une base proportionnelle parmi eux, ainsi que le reste de tous les revenus devant être alloués, pourvu que, cependant, que la somme de:

(a) du montant devant être alloué conformément à cet Article 10.1.3 aux Actions de Classe A, ainsi qu'aux Actions de Classe C et aux Actions de Classe D (le cas échéant),

(b) le montant alloué aux Parts Bénéficiaires de Classe A, ainsi qu'aux Parts Bénéficiaires de Classe C et aux Parts Bénéficiaires de Classe D (le cas échéant) conformément à l'article 10.1.1;

(il est fait référence à cette somme comme étant la Somme)

excède le plus élevé de:

(c) un montant égal à la somme (i) de l'investissement entier initial des détenteurs d'Actions de Classe A, ainsi que les Actions de Classe C et les Actions de Classe D (le cas échéant) dans la Société (y inclus, pour éviter tout doute, leurs Parts Bénéficiaires Respectives) comme indiqué dans un Arrangement (le cas échéant) Investissement Initial») et (ii) chaque investissement futur des détenteurs des Actions de Classe A, des Actions de Classe C et des Actions de Classe D dans la Société ou dans un Membre du Groupe (l'«Investissement Futur», ensemble avec l'Investissement Initial l'«Investissement Entier») et (iii) le montant nécessaire pour générer le TRI (taux de rentabilité interne) de dix-sept virgule cinq pourcent (17,5%) par année de l'Investissement Entier devant être calculé pour chaque investissement à partir de la date de l'investissement respectif jusqu'au closing de l'Événement Privilégié, ou

(d) un montant égal à 2.0 fois l'Investissement Entier, dix pourcent (10%) d'un tel excès jusqu'à un montant maximum de cinq million d'euros (€ 5.000.000) ne doit pas être alloué aux Actions de Classe A, ainsi qu'aux Actions de Classe C et aux Actions de Classe D (le cas échéant), doit être alloué aux Parts Bénéficiaires de Classe B (le cas échéant) sur une base proportionnelle.

10.2 Si les revenus d'un Événement Privilégié ne consistent pas en cash, la considération est évaluée comme suit:

10.2.1 si la considération consiste en des sécurités négociées publiquement sur un marché réglementé et sont immédiatement et librement négociables, le prix final de la moyenne pondérée des sécurités offertes des derniers 10 jours de la négociation précédent l'annonce publique de l'Événement Privilégié;

10.2.2 si la considération consiste en d'autres sécurités ou actifs qui ne sont pas en numéraire, la Juste Valeur Equitable du Marché de tels actifs qui ne sont pas en numéraire conformément à un Arrangement (le cas échéant).

Art. 11. Cession des Titres - Généralités.

11.1 Les Titres de la Société sont librement cessibles, conformément aux dispositions énoncées dans les présents Statuts et particulièrement à l'Article 11, à l'Article 12 (Droit de Prémption pour les Détenteurs des Actions de Classe A), à l'Article 13 (Tag Along), à l'Article 14 (Drag Along) et à l'Article 15 (Défaut de Cession) et conformément aux dispositions d'un Arrangement (le cas échéant).

11.2 Aucune Cession des Titres ne peut être faite par aucun Détenteur de Titres pendant la «Lock Up Period», à l'exception des Cessions suivantes:

11.2.1 toute Cession d'Actions de Classe A et/ou de Parts Bénéficiaires de Catégorie A (pourvu pour éviter le doute que sauf si la Cession est une Libre Cession A, les provisions de l'Article 13 (Tag Along) s'applique);

11.2.2 une vente en exerçant une Note de Vente Obligatoire; ou

11.2.3 une vente par un Elu du Tag Along conformément l'Article 13 (Tag Along) mais soumis à l'application du Droit de Prémption énoncé à l'Article 12;

11.2.4 une Cession avec l'autorisation préalable écrite par la Majorité de la Classe A;

11.3 Toute Cession de Titres (ou de droits qui y sont rattachés) doit, outre dans des cas stipulés dans les présents Statuts, être soumis au cessionnaire dans tous les cas, si un Arrangement (le cas échéant) existe à ce moment, où il devient partie à un tel Arrangement excepté dans le cas des Cessions conformément aux provisions du Drag Along énoncé dans ces Statuts et en particulier l'Article 14 (Drag Along). Tout acte ou contrat d'adhérence peut être accepté et exécuté

par la Société et le Détenteur Initial de la Majorité de la Classe A pour eux-mêmes et au nom de tous les Détenteurs de Titres et le cas échéant les autres parties à l'Arrangement (le cas échéant) et l'exécution par la Société et le Détenteur Initial de la Majorité de la Classe A de cela est valide et exécutoire, l'exécution au nom de telles parties les engage toutes. La Société doit notifier les Détenteurs des Titres dans le cas où un tel acte ou convention d'adhésion a été conclu.

11.4 Excepté avec une autorisation préalable écrite par la Majorité de la Classe A, les Titres (ou tout intérêts en découlant) ne peut, pendant la Période de Lock Up, être soumis, et aucun Détenteur des Titres ne doit créer, accorder de créer, permettre d'entrer ou permettre de subsister, aucune Sûreté sur aucun Titre de la Société.

11.5 Conformément aux dispositions des présents Statuts, une cession de Titres faite conformément aux présents Statuts sera faite par une déclaration de cession inscrite dans le Registre pertinent, datée and signée par le cédant et le cessionnaire ou par leurs représentants autorisés. La Société peut accepter et inscrire dans le Registre une cession sur base de toute documentation appropriée enregistrant la cession entre le cédant et le cessionnaire soumis aux dispositions d'un Arrangement.

Art. 12. Droit de Préemption pour les détenteurs des Actions de Classe A.

12.1 Si après la Période de Lock Up un détenteur d'Actions de Classe B, d'Actions de Classe C, d'Actions de Classe D ou de Parts Bénéficiaires de Catégorie B, de Parts Bénéficiaires de Catégorie C ou de Parts Bénéficiaires de Catégorie D (le cas échéant) (le «Cédant Préemptif») désire Transférer tout ou partie des Titres qu'il détient à toute(s) Personne (s) (y compris à un autre Détenteur de Titres) (les «Actions de l'Offre Préemptive»), le Cédant Préemptif devra, avant l'exécution d'un accord avec ce cessionnaire (le «Cessionnaire Eventuel»),

12.1.1 donner notice préalable aux détenteurs des Actions de Classe A précisant l'identité complète du Cessionnaire Eventuel, l'offre ferme faite par le Cessionnaire Eventuel (à condition toutefois que le droit de préemption décrit à l'Article 12.1 ne soit pas exercé et que d'autres conditions usuelles soient respectées) contenant le véritable prix (ou autre contrepartie) offert par le Cédant Eventuel et les autres termes et conditions de la Cession proposé (le «Prix Demandé»), ainsi qu'une copie de l'offre; et

12.1.2 offrir aux détenteurs des Actions de Classe A d'acquérir les Actions de l'Offre Préemptive (ou une partie seulement) à un prix en espèces égal au véritable prix (ou autre contrepartie) offert par le Cessionnaire Eventuel et aux mêmes termes et conditions offertes par le Cessionnaire Eventuel (la «Notice d'Offre Préemptive»).

12.2 Chaque Notice d'Offre Préemptive doit constituer une offre irrévocable du Cédant Préemptif de vendre les Actions de l'Offre Préemptive (ou une partie seulement) aux détenteurs des Actions de Classe A au Prix Demandé et aux termes et conditions détaillées dans la Notice d'Offre Préemptive.

12.3 A la réception de la Notice d'Offre Préemptive, les détenteurs des Actions de Classe A ont le droit d'acquérir les Actions de l'Offre Préemptive au prix et aux termes et conditions décrits dans la Notice d'Offre Préemptive par notice écrite envoyée à la Société et au Cédant Préemptif (la «Notice d'Exercice du Droit Préemptif») endéans soixante (60) jours suivant la réception par les détenteurs des Actions de Classe A de la Notice d'Exercice du Droit Préemptif (la «Période d'Exercice du Droit Préemptif»). La Notice d'Exercice du Droit Préemptif (si requise) doit contenir la date de la signature de la version finale et effective de la documentation relative à Cession des Actions de l'Offre Préemptive qui ne peut être effectué au-delà d'un délai de quarante-cinq (45) Jours Ouvrables à partir de l'expiration de la Période d'Exercice du Droit de Préemption.

12.4 Dans le cas où les détenteurs des Actions de Classe A (i) ont informé qu'ils ne veulent pas exercer leur droit de préemption prévu à l'Article 12.1 ou (ii) n'a pas envoyé au Cédant Préemptif la Notice d'Exercice du Droit Préemptif endéans la Période d'Exercice de Droit Préemptif ou (iii) n'est pas partie à un contrat (soumis toutefois aux conditions usuelles) avec le Cédant Préemptif conformément à l'Article 12, le Cédant Préemptif peut clôturer la Cession des Actions Offertes conformément aux termes et conditions du contrat décrit dans la Notice d'Offre Préemptive endéans une période de trente (30) jours après l'expiration de la Période d'Exercice du Droit Préemptif. Si une clôture n'a pas eu lieu endéans la période décrite ci-dessus de trente (30) jours, la procédure du Droit Préemptif décrite dans cet Article 12 devra de nouveau être respectée.

Art. 13. Tag Along.

13.1 Si un ou plusieurs détenteurs d'Actions de Classe A (le «Cédant Tag») souhaite Transférer ensemble une majorité des Actions de Classe A et des Parts Bénéficiaires de Catégorie A à toute Personne (le «Cessionnaire Tiers») (une «Cession Tag») et que ce Cédant Tag n'a pas envoyé une Notice de Cession Drag conformément à l'Article 14 (Drag Along), ce Cédant Tag doit notifier par écrit ce souhait (une «Notice de Cession Tag») aux autres Détenteurs de Titres (i) qui détiennent des Actions de Classe A (s'il y en a) ou Classe B, Classe C ou Classe D (s'il y en a), si le Cédant Tag souhaite Transférer tout ou partie de ses Actions, ou (ii) qui détiennent des Parts Bénéficiaires de Catégorie A (s'il y en a), ou Parts Bénéficiaires Catégorie B, Parts Bénéficiaires Catégorie C ou Parts Bénéficiaires Catégorie D (s'il y en a), si le Cédant Tag désire Transférer tout ou partie de ses Parts Bénéficiaires, et que cette Cession Tag mènerait à un changement de contrôle direct ou indirect de la Société (les autres Détenteurs de Titres référés dans le (i) ou (ii) ou dans (i) et (ii), comme cela peut-être le cas, ensembles les «Détenteurs du Droit Tag»). La Notice de Transfert Tag doit spécifier le nombre de Titres que le Cédant Tag a l'intention de Transférer, l'identité du Cessionnaire Tiers, le prix par Titre et une description des autres termes et conditions de la Cession Tag, et sera sous condition suspensive de (i) la réalisation du Transfert Tag aux conditions prévues dans la Notice de Cession Tag et (ii) l'exécution et la délivrance par l'Electeur

Tag de tout contrat et de tout autre document que le Cédant Tag est amené à exécuter et à délivrer en relation avec une Cession Tag.

13.2 Chaque détenteur du Droit Tag doit endéans une période de 30 jours suivant la réception par ce Détenteur du Droit Tag d'une Notice de Cession Tag donner au Cédant Tag une notice irrévocable (une «Notice Tag») par laquelle il avise le Cédant Tag qu'il souhaite que le Cessionnaire Tiers acquiert (i) un nombre de Titre (Actions et/ou Parts Bénéficiaires, suivant que le Cédant Tag souhaite Transférer Actions et/ou Parts Bénéficiaires) que le pourcentage des Titres relevant étant vendus par le Cédant Tag par rapport au nombre total des Titres relevant détenus par le Cédants Tag ou (ii) tous les Titres détenus par ce détenteurs du Droit Tag (les «Titres Tag»).

13.3 Si un Détenteur du Droit Tag a envoyé une Notice Tag (un tel Détenteur du Droit Tag étant un «Electeur Tag»), le Cédant Tag ne Transférera aucun Titre au Cessionnaire Tiers sans d'abord exigé du Cessionnaire Tiers de faire offre (sujet cependant à des conditions usuelles) (une «Offre Tag») à chaque Electeur Tag d'acquérir les Titres Tag détenus par cet Electeur Tag aux termes identiques que ceux contenus dans la Notice de Cession Tag.

13.4 Si et dans la mesure où le Cessionnaire Tiers n'est pas disposé à acquérir aussi bien les Titres offerts dans la Cession Tag par le Cédant Tag et les Titres Tag, le Cédant Tag réduira le nombre des Titres qu'il aurait autrement vendu dans la Cession Tag proposée afin de permettre aux Electeurs Tag de vendre le nombre de Titres Tag qu'ils auraient eu le droit de vendre en conformité avec cet Article 13, afin que chacun des Cédants Tag et des Electeurs Tag prend le droit de transférer un pourcentage équivalent des Titres relevant détenus par chacun d'eux aux Cessionnaires Tiers.

Art. 14. Drag Along.

14.1 Si un ou plusieurs détenteurs d'Actions de Class A (le «Cédant Drag Along») souhaite(nt) Transférer des Titres (les Titres à être vendus par le Cédant Drag Along étant définis comme étant des «Titres Cédés») à une Personne autre que dans une Libre Cession A (un «Cessionnaire Proposé») et qui a faite une offre de bonne foi pour la majorité des Titres en circulation de la Société (la «Cession Drag»), le Cédant Drag Along aura le droit d'exiger de chacun des autres Détenteurs de Titres (les «Autres Détenteurs de Titres») de vendre une portion au pro rata de leur Titre au Cessionnaire Proposé à des termes et conditions identiques (pro rata) que ceux applicables au Cédant Drag Along mais reflétant la Préférence de Liquidation des Titres (c'est-à-dire sans discrimination entre Détenteurs de Titres en termes de méthodes de paiement ou de prix ou autrement, tel que spécifié avec plus de détails dans l'Article 14.2). Le Cédant Drag Along peut exercer ce droit en notifiant les Autres Détenteurs de Titres pas moins de 20 Jours Ouvrables avant de vendre les Titres Cédés («une notice de Cession Forcée») au Cessionnaire Proposé. Cette Notice de Cession Forcée devra inclure des détails des Titres Cédés et le prix proposé de bonne foi pour chaque Titre Cédé à être payé par le Cessionnaire Proposé, les détails du Cessionnaire Proposé (y compris l'identité et la Personne ayant le Contrôle ultime du Cédant Proposé), l'endroit la date et l'heure de la réalisation de la Cession Proposée (une date non moins de 20 Jours Ouvrables de la date de la Notice de Vente Forcée), une copie de l'offre de bonne foi du Cessionnaire Proposé et exigé de chaque Autres Détenteurs de Titres de vendre aux Cessionnaire Proposé l'entièreté de leur détention de Titres aux même termes et conditions que celles contenus dans la Notice de Cession Forcée (afin d'éviter tous doutes, à un prix reflétant la Préférence de Liquidation des Titres) et au même moment que le Cédant Drag Along.

14.2 Chacun des Autres Détenteurs de Titres a qui une Notice de Cession Forcée a été donné devra vendre une portion pro rata de ses Titres tel que référé dans la Notice de Cession Forcée au moins aux même termes et conditions (y compris en relation avec des garanties représentations ou engagements données au Cessionnaire Proposé) que le Cédant Drag Along, mais reflétant la Préférence de Liquidation des Titres, sans préjudices des termes d'un Arrangement (si il y en a un) à cet égard.

14.3 A la réalisation de la vente qui était le sujet de la Notice de Cession Forcée telle que notifiée par le Cédant Drag Along à la Société, la Société réalisera et inscrira le Transfert des Titres auxquels et fait référence dans la Notice de Cession Forcée dans ces registres respectifs. Au cas où un des Autres Détenteurs de Titres ne respectent pas ces obligations contenues dans cet Article 14 la Société transférera sur notification par le Cédant Drag Along, et fera dûment inscription dans les registres relatifs, les Titres d'un tel Autre Détenteur de titre tel que référé dans la Notice de Cession Forcée en son nom et sur son compte en conformité avec le droit des Drag Along tel que prévu dans cet Article 14.

Art. 15. Défaut de Cession.

15.1 Si un Détenteur de Titres commet un Défaut de Cession (un «Détenteur de Titres Défaillant») et qu'il n'est pas remédié à ce Défaut de Cession dans un délai de trente (30) jours après notification écrite de défaut de la part de la Majorité de la Classe A (dans le cas d'un Défaut de Cession commis par les détenteurs d'Actions de Classe B, les détenteurs d'Actions de Classe C ou les détenteurs d'Actions de Classe D ou les détenteurs des Parts Bénéficiaires pertinents) ou les détenteurs d'Actions de Classe B, les détenteurs d'Actions de Classe C ou les détenteurs d'Actions de Classe D ensemble (dans le cas d'un Défaut de Cession commis par les détenteurs d'Actions de Classe A ou Parts Bénéficiaires de Catégorie A) les dispositions de cet Article 15 sont applicables.

15.1.1 Si un Détenteur de Titres Défaillant a commis un Défaut de Cession, le Détenteur de Titres doit, suite à l'élection par la Majorité de la Classe A (dans le cas d'un Défaut de Cession commis par les détenteurs d'Actions de Classe B, les détenteurs d'Actions de Classe C ou les détenteurs d'Actions de Classe D ou les détenteurs des Parts Bénéficiaires pertinents) ou les détenteurs d'Actions de Classe B, les détenteurs d'Actions de Classe C ou les détenteurs d'Actions de Classe D ensemble (dans le cas d'un Défaut de Cession commis par les détenteurs d'Actions de Classe A ou Parts

Bénéficiaires de Catégorie A), payer à tous les autres Détenteur de Titres (pro rate dans les proportions de la Préférence de Liquidation) une indemnité forfaitaire de 20 % de la Valeur Equitable du Marché de toutes les Titres Cédés ou proposés à être Cédés par cet Détenteur de Titres Défaillant en violation des Statuts (toutes ces Titres détenues par le Détenteur de Titres Défaillant ou son cessionnaire, ci-après les «Titres en Défaut»).

15.1.2 Une notification écrite de défaut conformément à cet Article 15.1 (une «Notification de Défaut») devra spécifier la nature du Défaut de Cession et devra être délivrée au Détenteur de Titres Défaillant seulement suite à la décision de la Majorité de la Classe A ou les détenteurs de la majorité des Actions de Classe B, Classe C et Classe D ensemble. Toute élection requérant du Détenteur de Titres Défaillant à payer une indemnité forfaitaire au compte d'un Défaut de Cession (une «Notification d'Exécution») devra être faite par écrit et devra être délivrée au Détenteur de Titres Défaillant.

15.2 En plus des dispositions de l'Article 15.1 et tous autres recours disponibles en vertu des lois applicables, la délivrance d'une Notification d'Exécution par Majorité de la Classe A peut, selon le seul choix d'une telle Majorité de Classe A, indiquer aussi qu'il est jugé être la délivrance d'une Notice d'Offre Préemptive conformément à l'Article 12, en respect de toutes les Titres en Défaut exclusivement en faveur des Détenteurs des Actions de Classe A. Le prix auquel le droit de préemption contenu dans une telle Notice d'Offre Préemptive peut être exercé dans ce cas est inférieur à ce qui suit: (a) le prix le plus récent à ce moment dans des conditions commerciales normales des Titres incluant au moins cinq pour cent (5%) de toutes les Titres, ou (b) le prix des Titres reflété dans la transaction lequel crée le Défaut de Cession, ou (c) la valeur nette des Titres relative au comptes consolidés révisés de la Société à la fin de l'année fiscale la plus récente, ou s'il a été jugé que la Notice d'Offre Préemptive a été donnée au cours de la première année fiscale, les comptes de la Société à la fin du premier quart précédant la Notice d'Offre Préemptive; pourvu que, par contre, un tel prix devra être réduit par le montant de l'indemnité forfaitaire non-payée incombant selon l'Article 15.1.

15.3 Les recours énumérés dans cet Article 15 ne sont pas exclusifs et sont sans incidence sur les autres recours disponibles selon les lois applicables (y inclus le droit à poursuivre une exécution spécifique et le droit à demander des dommages additionnels).

Art. 16. Gérance de la Société - Conseil d'Administration.

16.1 La Société sera administrée par un Conseil d'Administration qui aura les pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société et pour autoriser et/ou exécuter tout acte de disposition, de gestion ou d'administration tombant dans les objets de la Société. Dans le cas où la Société a un seul Actionnaire, la Société peut, au choix de l'Actionnaire unique, le cas échéant, être administrée par un seul ou deux Administrateurs tel que prévu par la loi, et toutes les dispositions des présents Statuts faisant référence au Conseil d'Administration seront censées faire référence à l'Administrateur unique ou aux deux Administrateurs (mutatis mutandis) qui auront tous les pouvoirs prévus par la loi et ceux prévus par les présents Statuts à l'égard du Conseil d'Administration.

16.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les Statuts de la Société à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

16.3 Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, le Conseil d'Administration de la Société est autorisé à prendre toute action (par voie de résolution ou autrement) et à adopter toutes les dispositions nécessaires, appropriées, adéquates ou jugées appropriées afin d'accomplir l'objet de la Société.

Art. 17. Composition du Conseil d'Administration.

17.1 La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois (3) Administrateurs au moins (sauf autrement prévu par les présents Statuts) qui peuvent mais n'ont pas besoin d'être des Actionnaires ou PB Détenteurs de la Société.

17.2 Les Administrateurs seront élus par l'Assemblée Générale pour un terme ne pouvant excéder six ans ou jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; étant entendu toutefois que tout Administrateur peut être révoqués avec ou sans cause (ad nutum) par l'Assemblée Générale à la majorité simple des voix exprimées lors d'une Assemblée Générale. Les Administrateurs seront rééligibles.

17.3 En cas de vacance d'un poste d'Administrateur pour cause de décès, de retraite, de démission, de révocation ou toute autre cause, les Administrateurs restants pourront pourvoir au remplacement du poste devenu vacant et élire un successeur qui restera en fonction jusqu'à la prochaine Assemblée Générale.

17.4 A moins qu'autrement décidé par l'Assemblée Général avec l'accord de la Majorité de la Classe A, il y aura toujours deux (2) classes d'Administrateurs, à savoir l'Administrateur de Classe I et l'Administrateur de Classe II, et le Conseil sera en tout cas composé valablement uniquement si au moins (2) Administrateurs de Classe I y sont. Les Administrateurs de Classe I sont élus d'une liste de candidats proposée par la Majorité de Classe A.

Art. 18. Président.

18.1 Le Conseil d'Administration doit, dans la mesure requise par la loi et dans les autres cas, peut, nommer le président du Conseil d'Administration parmi ses membres. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration. En son absence, un président ad hoc nommé par les Administrateurs de Classe I présidera l'assemblée concernée.

18.2 En cas d'une égalité de votes le Président du Conseil aura un vote prépondérant.

Art. 19. Procédure au sein du Conseil.

19.1 Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation (ou pour le compte) du président du Conseil d'Administration étant donné que si les Administrateurs sont classés dans des Classes de Administrateurs conformément à l'Article 17.4, un tel Administrateur doit être un Administrateur de Classe I. Tout Administrateur peut proposer des points à discuter sur l'ordre du jour du Conseil.

19.2 Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné par lettre, câble, télégramme, téléphone, télécopie, télex ou email à chaque Administrateur cinq (5) jours avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas un préavis d'un (1) jour sera suffisant. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour des réunions se tenant conformément à un échéancier préalablement adopté par le Conseil et communiqué à tous les membres du Conseil. Une réunion du Conseil peut aussi valablement être tenue sans convocation dans la mesure où les Administrateurs présents ou représentés ne s'y opposent pas et que les Administrateurs qui ne sont pas présents ni représentés, ont renoncé à la convocation par écrit par voie de télécopie ou email.

19.3 Les réunions du Conseil d'Administration peuvent se tenir physiquement ou, en toutes circonstances, par voie de conférence téléphonique, conférence vidéo ou d'autres moyens de communication similaires permettant aux participants de communiquer entre eux, un Administrateur participant à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

19.4 Tout Administrateur peut se faire représenter à toute réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit, par lettre ou par câble, télégramme, télécopie ou email un autre Administrateur comme son mandataire.

19.5 Le Conseil d'Administration peut délibérer et agir valablement si la majorité des membres du Conseil (pouvant voter) sont présents ou représentés pourvu que majorité doit toujours inclure au moins deux (2) Administrateurs de Classe I. Si un quorum n'est pas présent ou si pendant l'assemblée tel quorum cesse d'être présent, l'assemblée doit être ajournée au Jour Ouvrables tombant une semaine après la date de telle assemblée à la même heure et au même endroit et les Administrateurs présents ou représentés à une telle assemblée ajournée constitueront un quorum pourvu que au moins deux (2) Administrateurs de Classe I sont présents ou représentés.

19.6 Toutes les décisions du Conseil sont prises à la majorité simple des voix valablement exprimées des membres du Conseil présents ou représentés (où le président du Conseil a le vote décisif en cas d'égalité) et (ii) en outre requièrent une simple majorité des Administrateurs de Classe I présents ou représentés, votant en faveur.

19.7 Le Conseil d'Administration peut également, en toutes circonstances et avec l'assentiment unanime, prendre des résolutions par voie circulaire et les résolutions écrites signées par tous les membres du Conseil seront aussi valables et effectives que si elles étaient passées lors d'une réunion régulièrement convoquée et tenue. Ces signatures peuvent apparaître sur un seul document ou plusieurs copies de la même résolution et seront établies par lettre, câble, télécopie ou email.

19.8 Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil d'Administration (ou copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs) doivent être signés par le président du Conseil ou le président de la réunion en question et au moins un (1) Administrateur de Classe I, ou tel que décidé lors de la réunion du Conseil concernée ou lors d'une réunion du Conseil subséquente pourvu que une (1) signature au moins doit être d'un Administrateur de Classe I.

Art. 20. Délégation de pouvoirs, Comités, Secrétaire.

20.1 Le Conseil peut déléguer la gestion journalière des affaires de la Société de même que le pouvoir de représenter la Société dans ses affaires journalières à des Administrateurs individuels ou à d'autres fondés de pouvoirs ou agents de la Société (avec le pouvoir de sous-déléguer). En outre, le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la Société de même que le pouvoir de représenter la Société dans ses affaires journalières à un comité exécutif tel qu'il le juge approprié. Le Conseil d'Administration déterminera les conditions de nomination et de révocation de même que la rémunération et les pouvoirs de la personne ou des personnes ainsi nommée(s).

20.2 Le Conseil d'Administration peut établir un ou plusieurs comités (y compris, sans limitation, un comité d'audit, un comité des risques et de la stratégie et un comité de rémunération) et pour lesquels il doit, si un ou plusieurs comités sont établis, nommer les membres (qui peuvent mais ne doivent pas être membres du Conseil), déterminer l'objet, les pouvoirs et les compétences ainsi que les procédures et toutes autres règles qui peuvent être applicables à ce(s) comité (s).

20.3 Le Conseil d'Administration peut nommer un secrétaire de la Société qui peut mais ne doit pas être un membre du Conseil d'Administration et déterminer ses responsabilités, pouvoirs et compétences.

Art. 21. Signatures Autorisées. La Société sera engagée par la signature conjointe de deux (2) Administrateurs, pourvu que un des ces Administrateurs doit toujours être un Administrateur de Classe I ou par la signature conjointe ou individuelle de toute(s) personne(s) (à)aux(la)quelle(s) ce pouvoir de signature aura été conféré par le Conseil d'Administration (y inclus sans limitation dans le cas d'une délégation de la gestion journalière) ou par deux (2) Administrateurs, dont au moins un Administrateur doit toujours être un Administrateur de Classe I. Pour éviter tout doute, pour les actes concernant la gérance journalière de la Société, la Société sera engagée par la signature d'un administrateur délégué ou

par le(s) signature(s) de toute personne ou toutes personnes à qui de tel pouvoir de signature ont été délégués par le Conseil d'Administration.

Art. 22. Indemnités du Conseil.

22.1 Les Administrateurs ne seront pas personnellement tenus responsables pour les dettes de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs mandats.

22.2 Sous réserve des exceptions et limitations prévues à l'article 22.3., toute personne qui est, ou a été, un Administrateur ou un fondé de pouvoir de la Société, sera indemnisée par la Société dans la mesure la plus large permise par la loi pour la responsabilité et toutes les dépenses raisonnables supportées ou payées par celui-ci en relation avec une prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire qui le rend insolvable en tant que partie ou autrement en vertu du fait qu'il est ou ait été Administrateur ou fondé de pouvoir. Il sera également indemnisé pour tous les montants qu'il aurait payés ou supportés afin de régler les faits mentionnés ci-dessus. Les termes "prétention", "action", "poursuite" ou "procédure judiciaire" s'appliqueront à toute prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire (civiles, pénales ou autres, y compris les appels) actuels ou possibles et les termes "responsabilité" et "dépenses" incluront sans limitation les honoraires d'avocat, les coûts, jugements, montants payés en vertu d'une transaction et autres montants dus par la Société.

22.3 Aucune indemnisation ne sera due à un Administrateur ou à un fondé de pouvoir:

22.3.1 En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses Actionnaires ou PB Détenteurs en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement de ses devoirs découlant de sa fonction;

22.3.2 Pour toute affaire dans le cadre de laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

22.3.3 En cas de transaction, à moins que la transaction n'ait été approuvée par une cour d'une juridiction compétente ou par le Conseil d'Administration.

22.4 Le droit d'être indemnisé tel que prévu par le présent article appartient à chaque Administrateur et n'affectera pas tout autre droit dont un Administrateur ou fondé de pouvoir pourrait bénéficier actuellement ou ultérieurement. Il subsistera à l'égard d'une personne ayant cessé d'être Administrateur ou fondé de pouvoir et se transmettra aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de cette personne. Les dispositions de cet article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, en ce compris les Administrateurs et fondés de pouvoir en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

22.5 Les dépenses supportées en relation avec la préparation d'une défense et la représentation dans le cadre d'une prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire telles que décrites dans cet article seront avancées par la Société avant toute décision finale sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour compte du fondé de pouvoir ou l'Administrateur de rembourser ce montant s'il est finalement décidé qu'il n'aurait pas eu droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 23. Conflits.

23.1 Aucun contrat ou transaction entre la Société et toute autre société ou entité ne sera affecté ou vicié par le fait qu'un ou plusieurs Administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société ont un intérêt dans ou en est Administrateur, fondé de pouvoir ou employé de cette autre société ou entité. Tout Administrateur ou fondé de pouvoir de la Société agissant en qualité d'administrateur, fondé de pouvoir ou employé de toute société ou entité avec laquelle la Société a conclu un contrat ou est autrement en relation d'affaires ne sera, pour la seule raison de cette affiliation avec cette société ou entité, empêchée de prendre part et de voter ou agir de toute manière en relation avec ce contrat ou cette autre affaire.

23.2 Dans le cas d'un conflit d'intérêt personnel d'un des Administrateurs, cet Administrateur devra informer le Conseil de ce conflit d'intérêt et ne pourra pas délibérer ni voter sur le sujet concerné. Il devra être fait part de tout conflit d'intérêt au niveau du Conseil à l'Assemblée Générale des Actionnaires suivante avant de prendre toute décision.

Art. 24. Assemblées Générale - Assemblées Générale Annuelle.

24.1 Toute Assemblée des Actionnaires de la Société valablement constituée représente la totalité des Actionnaires de la Société. Elle dispose des pouvoirs les plus étendus pour autoriser, accomplir et ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

24.2 L'Assemblée Générale annuelle des actionnaires est tenue conformément au droit luxembourgeois au siège social de la Société, ou à tout autre lieu au Luxembourg tel que spécifié dans la convocation de l'Assemblée au dernier vendredi du mois de juin chaque année à 11.00 heures. Si tel jour n'est pas un Jour Ouvrable, l'Assemblée Générale annuelle sera tenue le Jour Ouvrable suivant.

24.3 Les autres assemblées des Actionnaires pourront être tenues aux lieux et dates tels que spécifiés dans la convocation concernant une telle assemblée.

24.4 Les convocations aux Assemblées sont faites par le Conseil d'Administration adressées par courrier recommandé ou courrier exprès à tous les Actionnaires à leur adresse inscrite dans le registre des Actionnaires tenu par la Société au moins (8) jours avant la date de l'Assemblée ou autrement prévu par la loi. Si la totalité du capital social émis de la Société

est représenté à une Assemblée Générale, l'avis de convocation n'est pas requis pour la tenue de l'Assemblée et les procédures à une telle Assemblée seront jugées valables.

24.5 Un Actionnaire peut agir à toute assemblée des Actionnaires en nommant une autre personne comme son mandataire par écrit ou par fax ou pdf par email.

Art. 25. Assemblée Générale - Quorum - Majorités.

25.1 En sus de tout quorum requis par la Loi Luxembourgeoise des Sociétés, toute Assemblée Générale de la Société ne peut être valablement tenue seulement si une majorité des Actions de Classe A est représentée à cette Assemblée Générale, sauf disposition contraire de la Loi sur les Sociétés Luxembourgeoise.

25.2 Toute résolution de l'Assemblée Générale est adoptée suivant les majorités requises par la Loi Luxembourgeoise Sociétés, à condition toutefois que les votes rattachés à la simple majorité des Actions de Classe A soient exprimés en faveur de la résolution à adopter. (sauf indication contraire obligatoire et expresse exigé par Loi sur les Sociétés Luxembourgeoise).

25.3 Les dispositions s'appliquant aux Assemblées Générales s'appliquent mutatis mutandis aux assemblées de classes (le cas échéant).

25.4 En cas d'actionnariat unique de la Société, l'actionnaire unique détient tous les pouvoirs normalement attribués à l'Assemblée Générale. Les résolutions de l'actionnaire unique sont consignées par écrit.

25.5 Les détenteurs Part Bénéficiaires, de notes ou d'obligations émises par la Société, ne peuvent pas, sauf disposition législative contraire, assister ou participer aux Assemblées Générales.

Art. 26. Modifications des Statuts. Les Statuts peuvent des temps à autre être modifiés par une résolution de l'Assemblée Générale sous réserve des exigences de quorum et de vote prévues par la Loi des Sociétés Luxembourgeoise et l'Article 25.

Art. 27. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 28. Commissaire aux comptes. Les opérations de la Société sont surveillés par un commissaire aux comptes qui peut mais ne doit pas être un Actionnaire. Le commissaire aux comptes sera nommé par l'Assemblée Générale pour une période n'excédant pas six (6) ans. Le commissaire aux comptes peut être révoqué à tout moment par l'Assemblée Générale avec ou sans raison. Dans le cas où la loi prévoit la nomination d'un réviseur d'entreprises agréé, les comptes de la Société sont surveillés par un réviseur d'entreprises agréé.

Art. 29. Allocation du Bénéfice.

29.1 Cinq pour cent (5%) du bénéfice net sera placé sur un compte de réserve légale. Cette déduction cessera d'être obligatoire lorsque ce compte de réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

29.2 L'Assemblée Générale des Actionnaires décidera de l'affectation du solde des bénéfices nets en accord avec les présents Statuts (incluant en particulier l'Article 10). Le Conseil d'Administration pourra décider de payer tout profit net distribuable, toute prime d'émission, contribution en capital, BC réserves ou autre et/ou primes ou l'allouer à toute réserve lui semblant utiles.

Art. 30. Distributions.

30.1 L'Assemblée Générale peut décider de distribuer tout profit net distribuable, toute prime d'émission, contribution en capital, BC réserves ou autre et/ou primes sur les Actions respectivement Parts Bénéficiaires (soumis à et en accord avec les provisions de l'Article 10).

30.2 Des dividendes intérimaires peuvent être déclarés et payés par le Conseil d'Administration sous condition des règles prévues à l'Article 10 et des termes et conditions prévue par la loi, soit au moyen d'un dividende en espèces ou au moyen d'un dividende en nature.

30.3 Un dividende déclaré mais non payé sur une Action pendant cinq ans ne pouvant pas être exigé par le détenteur de cette Action sera déclaré renoncé par le détenteur de cette Action et reviendra à la Société. Aucun intérêt ne sera payés sur des dividendes déclarés et non-réclamés qui sont détenus par la Société au nom des détenteurs d'Actions.

30.4 Distributions sur les Actions peuvent être déclarées et payées indépendamment de toutes distributions faites sur les Parts Bénéficiaires et ne donne pas droit aux Parts Bénéficiaires à des distributions au pro rata ou autre droit.

Art. 31. Liquidation, Retour du Capital.

31.1 En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit ou à tout moment, la liquidation sera réalisée par des liquidateurs ou par le Conseil d'Administration en fonction qui posséderont les pouvoirs prévus par l'Article 144 et suivant la Loi Luxembourgeoise des Sociétés.

31.2 Une fois toutes les dettes, charges et frais de liquidation payés, le solde éventuel sera versé aux détenteurs de Titres en accord avec les provisions énoncé dans les présents Statuts (et en particulier l'Article 10) de la Société le cas échéant tout Arrangement (le cas échéant).

Art. 32. Sole Shareholder. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens du droit des sociétés (soumis le cas échéant aux présents Statuts).

Art. 33. Définitions.

| | |
|------------------------------------|---|
| Affiliés | Signifie, en relation avec toute personne, une personne qui contrôle, qui est contrôlée par, ou qui est sous contrôle commun avec cette personne et Affilié doit être interprété en conséquence, concernant la Majorité Initiale de Détenteur de Classe A, les expressions Affilié et Affiliés ne doivent pas être utilisées pour la Société ou tout autre Membre du Groupe; |
| Arrangement | Signifie tout pacte d'actionnaires, de détenteurs de sûretés, d'investissement ou contrat similaire ou un arrangement entre les Détenteurs de Titres de la Société et la Société toujours sous condition que la Majorité Initiale de Détenteur de Classe A y est partie; |
| Statuts | Signifie les présents statuts de la Société tels que modifiés de temps à autre |
| Conseil d'Administration | Signifie le Conseil d'Administration de la Société; |
| Jours Ouvrables | Signifie tout jour du calendrier, excepté un Samedi, un Dimanche ou un jour férié légal au Luxembourg; |
| Majorité de Classe A | Signifie Détenteurs détenant au moins la majorité de toutes les Actions de Classe A; |
| Actions de Classe A | Signifie les Actions de classe A du capital de la Société ayant les droits et étant soumis aux restrictions énoncées dans les Statuts; |
| Actions de Classe B | Signifie les Actions de classe B du capital de la Société ayant les droits et étant soumis aux restrictions énoncées dans les Statuts; |
| Actions de Classe C | Signifie les Actions de classe C du capital de la Société ayant les droits et étant soumis aux restrictions énoncées dans les Statuts; |
| Actions de Classe D | Signifie les Actions de classe D du capital de la Société ayant les droits et étant soumis aux restrictions énoncées dans les Statuts; |
| Administrateur de Classe I | Signifie un Administrateur de Classe I des Administrateurs; |
| Administrateur de Classe II | Signifie un Administrateur de Classe II des Administrateurs; |
| Classe d'Administrateurs | Signifie la Classe d'Administrateurs, à savoir Classe I ou Classe II; |
| Classes | Signifie les classes d'Actions à savoir, Classe A, Classe B Classe C et Classe D; |
| Contrôle ou Contrôlé ou Contrôlant | Signifie concernant une entité, la détention directe ou indirecte de plus de 50% du capital social et des droits de vote de l'entité concernée ou a le droit de nommer ou révoquer la majorité des membres du corps administrative, de gérance ou de surveillance d'une autre entité et l'entité étant en même temps un actionnaire ou membre de cette autre entité; |
| Administrateur | Signifie un membre du Conseil d'Administration; ou le cas échéant, l'Administrateur unique de la Société; |
| Sûreté | Signifie tout hypothèque, nantissement, gage, restriction, cession, sûretés, rétention de titre ou tout autre contrat ou arrangement l'effet duquel est de créer une sûretés, ou tout autre intérêt, fonds ou autre droit de toute personne (incluant tout droit d'acquérir, option, droit du premier refus ou droit de préemption), ou tout autre contrat ou arrangement qui crée le même effet, et Non-Grevé de Sureté et Grevé de Sureté doit être interprété en conséquence; |
| Libre Cession A | Signifie toute Cession à tout moment des Actions de Classe A et/ou Parts Bénéficiaires de Catégorie A à une Personne qui est (a) un Affilié du cédant de tel Actions de Classe A et/ou Parts Bénéficiaires de Catégorie A, (b) tout fond d'investissement, véhicule d'investissement, ou autre Personne dans la compétence de la gérance du Détenteur Initiale de la Majorité de la Classe A, ou qui peut être prévu dans un Arrangement (le cas échéant) ou toute Personne Contrôlée par le Détenteur Initiale de la Majorité de la Classe A, ou qui peut être prévu dans un Arrangement (le cas échéant) ou tout fond ou véhicule d'investissement Contrôlés par les mêmes entités lesquelles contrôlent le Détenteur Initiale de la Majorité de la Classe A, ou lequel est utilisé pour permettre à employés ou représentatives du le Détenteur Initiale de la Majorité de la Classe A, de participer directement ou indirectement dans les investissements du Détenteur Initiale de la Majorité de la Classe A, (c) tout investisseur direct dans le Détenteur Initiale de la Majorité de la Classe A, ou (d) un cessionnaire de l'entier ou substantiellement entier portfolio du Détenteur Initiale de la Majorité de la Classe A, ou (e) qui est un co-investisseur tel que visé dans un Arrangement (le cas échéant); |

| | |
|--|--|
| Événement de Sortie | <p>Signifie chacun un des suivants événements:</p> <p>(a) une liquidation, un winding-up ou dissolution de la Société ou tout autre événement où les bénéfices de la vente de tous les ou substantiellement tous actifs les de la Société sont distribués;</p> <p>(b) une vente des Titres de la Société;</p> <p>(c) une vente de tous les ou substantiellement tous les actifs de la Société;</p> <p>(d) toute autre mesure, menant à un changement de Contrôle de la Société (étant entendu que le changement du Contrôle unique au Contrôle joint ne sera pas pris en considération comme changement de Contrôle aussi longtemps que le Détenteur Initiale de la Majorité de la Classe A ou tout autre des ses Affiliés est un des Détenteurs des Titres ayant le Contrôle joint) ou où tous les ou substantiellement tous actifs les de la Société sont Transférés;</p> <p>(e) une Offre Publique Initiale;</p> <p>Pour éviter le doute, cette définition n'inclue pas la restructuration de la Société ne résultant pas dans un changement de Contrôle;</p> |
| Valeur Equitable du Marché | A le sens donné par, et est à déterminer en accord avec les provisions d'un Arrangement (le cas échéant); |
| Assemblée Générale | Signifie l'assemblée générale des Actionnaires; |
| Groupe | Signifie la Société, et ses filiales directes et indirectes de temps à autre et l'expression «Membre du Groupe» doit être interprété en conséquence; |
| Majorité Initiale de Détenteur de Classe A | Signifie le détenteur de majorité des Actions de Classe A à la date de la Refonte; |
| Offre Publique Initiale | Signifie une offre publique initiale en vue de permettre au public l'administration de nouvelles et/ou existante Actions et l'obtention des listes d'Actions sur un marché réglementé ou toute autre offre autre que l'offre public initiale laquelle a le même effet (e.g. l'offre publique initiale des actions d'une holding intermédiaire les actions de la filiale étant cédées afin de préparé une offre publique initiale; |
| Période de «Lock Up» | Signifie toute période d'arrêt ou de lock up conformément aux dispositions d'un Arrangement (le cas échéant); |
| Loi Luxembourgeoise des Sociétés | Signifie la loi du 10 Août 1915 sociétés commerciales; |
| Détenteur PB | Signifie un détenteur de Parts Bénéficiaires |
| Registre PB | Signifie le registre des Parts Bénéficiaires et des Détenteurs PB |
| Personne | Signifie tout individuel ou personne physique, toute personne morale avec une personnalité juridique indépendante, association, joint-venture, (joint stock) société, compagnie, société à responsabilité limitée, trust, organisations non constituées en société, ou tout établissement public (ou tout département, agence ou subdivision politique de celle-ci); |
| Parts Bénéficiaires | Signifie les différentes Catégories de parts bénéficiaires de la Société; |
| Registre | Signifie le registre des Actions ou/et Registre PB; |
| Date de Refonte | Signifie la date de la modification et de la refonte des Statuts le ou vers le 15 Octobre 2011; |
| Titres | Signifie les Actions et les Parts Bénéficiaires; |
| Détenteur de Titres | Signifie le détenteur de Titres; |
| Sellers Ratchet | A le sens énoncé dans tout Arrangement; |
| Catégorie | Signifie une catégorie de Parts Bénéficiaires à savoir Catégorie A, Catégorie B, Catégorie C et Catégorie D |
| Parts Bénéficiaires de Catégorie A | Signifie les parts bénéficiaires de catégorie A de la Société ayant les droits et étant soumis aux restrictions énoncées dans les Statuts; |
| Parts Bénéficiaires de Catégorie B | Signifie les parts bénéficiaires de catégorie B de la Société ayant les droits et étant soumis aux restrictions énoncées dans les Statuts; |
| Parts Bénéficiaires de Catégorie C | Signifie les parts bénéficiaires de catégorie C de la Société ayant les droits et étant soumis aux restrictions énoncées dans les Statuts; |
| Parts Bénéficiaires de Catégorie D | Signifie les parts bénéficiaires de catégorie D de la Société ayant les droits et étant soumis aux restrictions énoncées dans les Statuts; |
| Registre des Actionnaires | Signifie le registre des Actions et des Actionnaires |
| Actionnaire | Signifie un détenteur d'Actions de la Société dûment enregistré; |

| | |
|-------------------|--|
| Actions | Signifie les actions de la Société des Classes A, B, C et/ou D; |
| Cession | Signifie de céder directement ou indirectement, vendre, attribuer, transmettre, disposer de, accorder toute option sur ou créer toute charge sur toute Sûretés ou Actions ou tout intérêt à cet égard, et une «Cession» doit être interprété en conséquence; |
| Défaut de Cession | Signifie une Cession ou prétendue Cession d'Obligations qui est en violation des Statuts (et en particulier sans limitation, l'Article 10); |

Art. 34. Loi applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Le Détenteur Unique a ensuite décidé de recomposer le conseil d'administration de la Société par:

(i) la création de deux classes d'administrateurs conformément aux les statuts de la Société modifiés et refondus, à savoir la Classe I et la Classe II,

(ii) en mettant fin aux mandats des tous les Administrateurs actuels,

(iii) la nomination des personnes suivantes, avec effet immédiat pour un période se terminant, dans les limites des statuts, à l'assemblée générale approuvant les comptes annuels pour l'année 2015:

(a) Emanuele Lembo, Administrateur de Classe I,

(b) Wolfgang de Limburg Stirum, Administrateur de Classe I,

(c) Massimo Longoni, Administrateur de Classe I,

(d) Giorgio Oberrauch Administrateur de Classe II,

(iv) la nomination avec effet à l'acquisition par Zellbios GmbH de toutes les actions dans PharmaZell GmbH, pour une période se terminant, dans les limites des statuts, à l'assemblée générale approuvant les comptes annuels pour l'année 2015, Oliver Bolzern comme Administrateur de Classe II et délégation des pouvoirs au Conseil d'Administration de confirmer l'accomplissement et l'exécution d'une telle nomination;

Le Détenteur Unique a expressément confirmé, afin d'éviter tous doutes, que toutes les résolutions, décisions, autorisations et délégations de pouvoir données, décidées ou votées par le Conseil d'Administration avant la modification et refonte des statuts et la reconstitution du Conseil sont et restent valables et effectives et ne sont pas soumises aux conditions prévues par les statuts tels que modifiés et refondus par le présente.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la décision extraordinaire du Détenteur Unique a été clôturée.

Dépenses

Les coûts, frais, dépenses et rémunérations, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à EUR 5.300,-.

Le notaire soussignée, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande des parties comparantes, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, la personne apparue a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: T. HOSS, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert le 20 octobre 2011. Relation: RED/2011/2199. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 25 octobre 2011.

Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2011149231/1644.

(110173394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2011.

MC3, Société Anonyme.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 13, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 29.185.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 10 novembre 2011.

Référence de publication: 2011153224/10.

(110178422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

Meca International, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 40, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 144.795.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011153225/10.

(110178193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

**Malta Innovative Capital Investment S.A., Société Anonyme,
(anc. Media Architects S.A.).**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 119, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 144.683.

L'an deux mille onze.

Le vingt-huit octobre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MEDIA ARCHITECTS S.A., avec siège social à L1420 Luxembourg, 119, avenue Gaston Diderich, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 144.683 (NIN 2009 2201 504),

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 10 février 2009, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 503 du 7 mars 2009,

au capital social de trente-et-un mille Euros (€ 31.000.-), représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix Euros (€ 10.-) chacune, entièrement libérées.

L'assemblée est présidée par Monsieur Thierry MULLER, administrateur de sociétés, demeurant à L-3620 Kayl, 42c, rue Notre Dame,

qui désigne comme secrétaire Madame Magali ZEHREN, employée privée, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 119, avenue Gaston Diderich.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Murielle DE FERRIERES, employée privée, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 119, avenue Gaston Diderich.

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1.- Changement de la dénomination sociale en MALTA INNOVATIVE CAPITAL INVESTMENT S.A. avec modification afférente de l'article 1 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de MALTA INNOVATIVE CAPITAL INVESTMENT S.A..

2.- Nomination de deux administrateurs supplémentaires, à savoir Monsieur Lucas Charles MULLER et Monsieur Axel André MULLER, leur mandat expirant à l'assemblée générale qui se tiendra en 2017.

3.- Nomination de Monsieur Thierry MULLER en tant qu'administrateur-délégué de la société, son mandat expirant à l'assemblée générale qui se tiendra en 2017.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les comparants et signée ne varietur par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale de la société en MALTA INNOVATIVE CAPITAL INVESTMENT S.A. et par conséquent de modifier l'article 1 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de MALTA INNOVATIVE CAPITAL INVESTMENT S.A..

147776

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de nommer comme administrateurs supplémentaires de la société, leur mandat expirant à l'assemblée générale qui se tiendra en 2017:

- Monsieur Lucas Charles MULLER, étudiant, demeurant à L-3620 Kayl, 42c, rue Notre Dame,
- Monsieur Axel André MULLER, étudiant, demeurant à L-3620 Kayl, 42c, rue Notre Dame.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de nommer en tant qu'administrateur délégué de la société, son mandat expirant à l'assemblée générale qui se tiendra en 2017:

Monsieur Thierry MULLER, administrateur de sociétés, demeurant à L-3620 Kayl, 42c, rue Notre Dame, avec pouvoir de représenter la société dans le cadre de la gestion journalière et d'engager la société par sa signature individuelle dans le cadre de cette gestion journalière.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: T. MULLER, M. ZEHREN, M. DE FERRIERES, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 04 novembre 2011. Relation: ECH/2011/1889. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 09 novembre 2011.

Référence de publication: 2011153226/63.

(110178000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

Mediabridge S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2611 Howald, 183, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 74.778.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011153228/10.

(110178430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

P.L.G., Société Anonyme.

Siège social: L-9570 Wiltz, 9, rue des Tondeurs.

R.C.S. Luxembourg B 102.561.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 01 octobre 2011.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 1^{er} octobre 2011, que la société International Business Councilors Sàrl., inscrite au registre de commerce Luxembourg sous le numéro B 39.503, ayant son siège social à L-9570 Wiltz, 9, rue des Tondeurs, a été nommée comme commissaire aux comptes en remplacement de la société International Allied Services., ayant son siège social à L – 9522 Wiltz, 21, rue du Fossé, en qualité de commissaire aux comptes. La société International Business Councilors Sàrl terminera le mandat de son prédécesseur jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2016.

Wiltz, le 1^{er} octobre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011153268/15.

(110178268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

Menuiserie Guy Morheng S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4384 Ehlerange, Zone Industrielle Z.A.R.E..

R.C.S. Luxembourg B 40.073.

La nouvelle adresse de l'associé et du gérant unique Monsieur Guy MORHENG, maître-menuisier, né à Luxembourg, le 20 août 1962, est à L-5635 Mondorf-les-Bains, 9, avenue Marie-Adelaïde.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2011.

MENUISERIE GUY MORHENG S.à.r.l.

Référence de publication: 2011153229/12.

(110178751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

Metis Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 22.725,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 116.152.

Les comptes annuels au 31 octobre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 9 novembre 2011.

Certifié conforme et sincère

Pour la Société

Manfred Zisselsberger

Gérant

Référence de publication: 2011153230/14.

(110178059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

MG Management Equity S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 164.076.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2011.

Référence de publication: 2011153231/10.

(110178109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

SEB 6 - SICAV - FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

R.C.S. Luxembourg B 131.561.

EXTRAIT

Monsieur Kjell Norling a démissionné de son mandat d'administrateur avec effet au 12 septembre 2011.

Lors de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 12 septembre 2011 il a été décidé de nommer Monsieur Peter Kubicki à la fonction de président du conseil d'administration en remplacement de Monsieur Kjell Norling avec effet au 12 septembre 2011.

De ce fait, le conseil d'administration se compose comme suit:

1. Monsieur Peter Kubicki avec adresse professionnelle à L-1347 Luxembourg, 6a, Circuit de la Foire Internationale, président du conseil d'administration,

2. Monsieur Rudolf Kömen avec adresse professionnelle à L-1347 Luxembourg, 6a, Circuit de la Foire Internationale,

3. Madame Marie Winberg avec adresse professionnelle à SE-106 40 Stockholm, Sveavägen 8,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011153336/18.

(110178675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

Presidential C, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 122.921.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2011153276/11.

(110178211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

MMR Russia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 107.320.

Extrait du procès-verbal des résolutions de l'associé unique de la Société en date du 27 septembre 2011

L'associé unique a approuvé /ratifié la nomination de Monsieur Jean-François Ott, citoyen français, né le 26.02.1965 à Compiègne (France), ayant pour adresse professionnelle le 25, Rue Balzac, F-75406 Paris, France, en tant que gérant B de la Société, avec effet au 1^{er} mars 2010, pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2011153233/14.

(110178473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

Moon Lake S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 54.271.

Les comptes annuels au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2011153234/10.

(110178309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

Moon Lake S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 54.271.

Les comptes annuels au 31 mars 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2011153235/10.

(110178310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

Muller & Wegener, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1248 Luxembourg, 69, rue de Bouillon.

R.C.S. Luxembourg B 4.006.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011153236/10.

(110178187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

New PEL S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 122.532.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011153237/10.

(110178107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

Dimage S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 92.317.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 11 novembre 2011:

L'Assemblée ratifie la décision du Conseil d'Administration de coopter aux fonctions d'administrateur Mademoiselle Danielle SCHULLER en remplacement de Monsieur Gilbert DIVINE démissionnaire et lui donne pouvoir d'engager la société sous sa signature conjointe.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Mademoiselle Danielle SCHULLER, avec adresse professionnelle au 38, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012.

Luxembourg, le 11 novembre 2011.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2011154352/19.

(110179525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Liam Finance S.à r.l. I SCS, Société en Commandite simple.

Capital social: EUR 10.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 155.415.

In the year two thousand and eleven, on the eighteenth of October,

Before Me ELVINGER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Liam Finance S.à r.l. I S.C.S., a Luxembourg limited partnership (société en commandite simple) with registered office at 43, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 155.415 (the Company). The Company has been incorporated on September 3, 2010 pursuant to a deed of Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N°2266 of the October 23, 2010,

THERE APPEARED

Liam Finance S.à r.l., a limited liability company existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 43, avenue J-F Kennedy, L-1885 Luxembourg (the General Partner),

hereby represented by Mrs Rachel Uhl, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Apollo European Real Estate III (EU) Cooperatief U.A., a company formed under the laws of the Netherlands, with registered office at 1 Locatellikade Parnassustoren, NL-1076 AZ Amsterdam, the Netherlands (the Limited Partner 1),

hereby represented by Mrs Rachel Uhl, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Apollo European Real Estate III Cooperatief U.A., a company formed under the laws of the Netherlands, with registered office at 1 Locatellikade Parnassustoren, NL-1076 AZ Amsterdam, the Netherlands (the Limited Partner 2),

hereby represented by Mrs Rachel Uhl, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

(the Limited Partner 1, the Limited Partner 2, and together with the General Partner hereafter referred to as, the Shareholders),

Said proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholders acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Limited Partner 1 holds 56.38% of the shares, the Limited Partner 2 holds 43.61% of the shares and the General Partner holds 0.01% of the shares in the share capital of the Company;

II. That the agenda of the Meeting is as follows:

1. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire);
2. Appointment of Liam Finance S.à r.l., with registered office at 43, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg as liquidator (liquidateur) in relation to the voluntary liquidation of the Company (the Liquidator);
3. Determination of the powers of the Liquidator and the liquidation procedure of the Company;
4. Miscellaneous.

III. That the Shareholders have taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to dissolve and to voluntary put the Company into liquidation.

Second resolution

The Shareholders resolve to appoint Liam Finance S.à r.l., prenamed, as liquidator (The “Liquidator”).

Third resolution

The Shareholders resolve to confer to the Liquidator the powers set out in articles 144 et seq. of the Luxembourg law dated August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law).

The Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Shareholders. The Liquidator may, under his sole responsibility, delegate some of his powers, for especially defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Liquidator shall be authorised to make advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Shareholders, in accordance with article 148 of the Law.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand euros.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholders of the appearing parties, the proxyholders of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille onze, le dix-huit octobre.

Pardevant Me ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg,

S’est tenue une assemblée générale extraordinaire (l’Assemblée) des associés de Liam Finance S.à r.l. I S.C.S., une société en commandite simple organisée selon les lois de Luxembourg avec siège social au 43, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.415 (la Société). La Société a été constituée le 3 septembre 2010 suivant un acte de Me Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N°2266 du 23 octobre 2010.

ONT COMPARU

Liam Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée organisée selon les lois de Luxembourg avec siège social au 43, avenue J-F Kennedy, L-1885 Luxembourg (le Gérant Commandité),

représentée par Mlle Rachel Uhl, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée sous seing privé,

Apollo European Real Estate III (EU) Cooperatief U.A., une société organisée selon les lois des Pays-Bas avec siège social au 1 Locatellikade Parnassustoren, NL-1076 AZ Amsterdam, the Netherlands, (l’Associé Commanditaire 1),

représentée par Mlle Rachel Uhl, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée sous seing privé,

Apollo European Real Estate III Cooperatief U.A., une société organisée selon les lois des Pays-Bas avec siège social au 1 Locatellikade Parnassustoren, NL-1076 AZ Amsterdam, the Netherlands, (l’Associé Commanditaire 2),

représentée par Mlle Rachel Uhl, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée sous seing privé,

(l’Associé Commanditaire 1, l’Associé Commanditaire 2 et le Gérant Commanditaire appelés les Associés),

Lesdites procurations, après signature ne varietur par les mandataires agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès de l'enregistrement.

Les Associés ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. l'Associé Commanditaire 1 détient 56,38% des parts sociales, l'Associé Commanditaire 2 détient 43,61% des parts sociales et le Gérant Commandité détient 0,01% des parts sociales dans le capital social de la Société;

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé de la manière suivante:

1. Dissolution de la Société et décision de volontairement mettre la Société en liquidation (liquidation volontaire);
2. Nomination de Liam Finance S.à r.l. comme liquidateur dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société (le Liquidateur);
3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et détermination de la procédure de liquidation de la Société;
4. Divers.

III. Les Associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés ont décidé de dissoudre et de volontairement mettre la Société en liquidation (liquidation volontaire).

Deuxième résolution

Les Associés ont décidé de nommer Liam Finance S.à r.l., comme liquidateur (le Liquidateur) dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société. Le Liquidateur est autorisé à accomplir tout ce qui est nécessaire à la liquidation de la Société et à la réalisation des actifs de la Société sous sa seule signature pour l'exécution de son mandat.

Troisième résolution

Les Associés ont décidé d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

Le Liquidateur est autorisé à passer tous les actes et à exécuter toutes les opérations, en ce compris les actes prévus à l'article 145 de la Loi, sans l'autorisation préalable des Associés. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa seule responsabilité, certains de ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécifiquement définies, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le Liquidateur est autorisé à verser des acomptes sur le boni de liquidation aux Associés conformément à l'article 148 de la Loi.

Frais

Les dépenses, frais et rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ deux mille Euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. UHL, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 20 octobre 2011. Relation: LAC/2011/46270. Reçu douze euros (12.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 24 octobre 2011.

Référence de publication: 2011154495/129.

(110179727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Neweb Creations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9265 Diekirch, 2-4, rue du Palais.

R.C.S. Luxembourg B 141.142.

—
EXTRAIT

En réunion des associés, qui s'est tenue au siège social le 07 novembre 2011 à 14h,

Il a été décidé, à l'unanimité de transférer le siège social de:

6 rue du Palais L-9265-Diekirch à 2-4 rue du Palais L-9265-Diekirch

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011153238/12.

(110178421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

Noosphere S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8449 Steinfort, 3, rue des Sports.

R.C.S. Luxembourg B 135.912.

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire actée par Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen, en date du 08 novembre 2011, enregistrée à Capellen, le 09 novembre 2011, Relation: CAP/2011/4310, que:

Associés:

L'intégralité des parts sociales est désormais détenue par Monsieur David GAVROY, conseil en communication, né le 07 juin 1977 à Virton, Belgique, demeurant à B-6791 Athus, 1, rue des Eglantines.

Pour extrait conforme,

Capellen, le 10 novembre 2011.

Référence de publication: 2011153241/14.

(110178255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

Nobles A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 74.667.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011153244/10.

(110178087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

Advans S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 110.428.

Le Conseil d'Administration qui s'est tenu en date du 11 juillet 2011

a pris note de la démission en tant qu'administrateur de:

Monsieur Hywel REES-JONES, avec effet au 26 octobre 2011

et a décidé de coopter en tant qu'administrateur, avec effet au 26 octobre 2011:

Madame Hiti SINGH, 80 Victoria Street, London SW1E 5JL, Grande-Bretagne

Cette cooptation sera ratifiée lors de la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012.

Pour Advans S.A., SICAR

Société anonyme qualifying as a société d'investissement en capital à risque (SICAR)

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2011153451/18.

(110178196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

Norinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 96.023.

Les statuts coordonnés de la société, rédigés en suite de l'assemblée générale du 08.11.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011153246/10.

(110178241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

Novaluxco 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 158.762.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 10 novembre 2011.

Référence de publication: 2011153248/10.

(110178605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

Opportunity Fund III (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 116.180.

Les comptes annuels au 31 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011153252/9.

(110177725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

Opportunity Fund III Hochheim Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 116.885.

Les comptes annuels au 31 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011153253/9.

(110177724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

Solideal International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 77.607.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 2 septembre 2011

- La cooptation de Monsieur Normand POTVIN, administrateur, demeurant professionnellement au 2144, King Street West, CDN - J1J2E8 Sherbrooke, Québec en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Pierre PRINGIERS est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Luxembourg, le 2 septembre 2011.

Pour copie conforme

SOLIDEAL INTERNATIONAL S.A.

P. GAINES

Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2011153356/16.

(110178408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

Opportunity Fund III Property I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 116.851.

Les comptes annuels au 31 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011153254/9.

(110178768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

Opportunity Fund III Property II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 116.852.

—
Les comptes annuels au 31 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011153255/9.

(110178769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

Mag International Industrial Automation Systems S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 107.262.

—
EXTRAIT

L'associé unique de la Société a décidé de révoquer M. Markus Grob et M. Gerhard Hagenau de leurs fonctions de gérants de la Société avec effet au 3 novembre 2011.

En date du 3 novembre 2011, l'associé unique de la Société a décidé de nommer M. Daniel Janka, né le 19 juillet 1962 à Rockford, Illinois (Etats-Unis d'Amérique), demeurant à 3940 Olympic Blvd, Suite 200, Erlanger KY 41018 Kentucky (Etats-Unis d'Amérique) en tant que gérant unique de la Société avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2011.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2011153503/18.

(110178160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

Opportunity Fund III Property IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 117.569.

—
Les comptes annuels au 31 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011153256/9.

(110178771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

Opportunity Fund III Property V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 117.573.

—
Les comptes annuels au 31 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011153257/9.

(110178451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

Opportunity Fund III Property VIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 121.129.

—
Les comptes annuels au 31 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011153258/9.

(110178452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

Opportunity Fund III Property X S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 121.130.

Les comptes annuels au 31 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011153259/9.

(110178772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

Samafil Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 43.480.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 20 octobre 2011, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme SAMAFIL HOLDING S.A. immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B43480, dont le siège social à L-1219 Luxembourg, 17 rue Beaumont, a été dénoncé en date du 3 novembre 2006.

Ce même jugement a ordonné sa publication par extrait au Mémorial et a mis les frais à la charge du Trésor.

Luxembourg, le 4 novembre 2011.

Pour extrait conforme
Emilie Macchi
Le liquidateur

Référence de publication: 2011153522/18.

(110178510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

Viva SICAV-FIS, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 150.603.

Extrait des décisions prises en Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de la Société tenue le 12 octobre 2011

Il a été décidé comme suit:

1. de renouveler le mandat du Réviseur d'entreprise de la Société pour un terme expirant à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2012.

Le Réviseur d'entreprise de la Société est:
dénomination ou raison sociale
KPMG Audit

Luxembourg, le 8 novembre 2011.

Citco Fund Services (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2011153533/18.

(110178159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

Opportunity Fund III Property XII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 123.490.

Les comptes annuels au 31 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011153260/9.

(110178453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

Opportunity Fund III Property XV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 123.385.

Les comptes annuels au 31 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2011153261/9.
(110178454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

Opportunity Fund III Property XVII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 123.372.

Les comptes annuels au 31 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2011153262/9.
(110178455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

Ofi Lux, Société Anonyme.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 32-36, boulevard d'Avranches.
R.C.S. Luxembourg B 116.289.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 novembre 2011.
Référence de publication: 2011153265/10.
(110178238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

OI-Incentive S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 138.553.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 novembre 2011.
Pour copie conforme
Pour la société
Maître Carlo WERSANDT
Notaire
Référence de publication: 2011153267/14.
(110178756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

Paw Luxco II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 159.478.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 2 août 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch/Alzette, le 23 août 2011.
Francis KESSELER
Notaire
Référence de publication: 2011153269/13.
(110178123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

Peiperita S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 58.536.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A.
Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signature

Référence de publication: 2011153271/13.

(110178415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

PhotoTechLuxco 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 163.177.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Rambrouch, le 10 novembre 2011.

Référence de publication: 2011153272/10.

(110178425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

PhotoTechLuxco 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 163.216.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Rambrouch, le 10 novembre 2011.

Référence de publication: 2011153274/10.

(110178426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

Premium Capital Energie Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 147.392.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PREMIUM CAPITAL ENERGIE LUXEMBOURG S.à r.l.

Référence de publication: 2011153275/10.

(110178067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

Panormos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 93.707.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

D. FONTAINE
Administrateur

Référence de publication: 2011153290/11.

(110178695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

ProLogis European Finance II S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 77.445.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 novembre 2011.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Peter Cassells

Gérant

Référence de publication: 2011153279/14.

(110178374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

ProLogis European Finance IV S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 83.916.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 novembre 2011.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Peter Cassells

Gérant

Référence de publication: 2011153280/14.

(110178367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

ProLogis European Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 70.892.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 novembre 2011.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Peter Cassells

Gérant

Référence de publication: 2011153281/14.

(110178368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

SEI - South European Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 154.198.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SEI-South European Investment S.A.

F. DUMONT / A. RENARD

Administrateur / Administrateur et Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2011153340/12.

(110178164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

PhotoTechLuxco 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 163.177.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-seventh day of the month of October.

Before Us, Maître Edouard Delosch, notary, residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of PhotoTechLuxco 1 S.A. (the "Company"), a société anonyme with registered office at 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, incorporated by deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg dated 17 August 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), last amended by deed of the undersigned notary dated 25 October 2011 not yet published in the Mémorial and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under the number B 163.177.

The meeting was presided by Ms Virginie GORET, lawyer, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Ms Claudia STEFFEN, private employee, residing in Luxembourg and as scrutineer Me Rachel GERMAIN, lawyer, residing in Luxembourg.

The bureau having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list signed by the proxyholder(s), the chairman, the secretary and scrutineer and the undersigned notary. Said list shall remain attached to the present deed to be registered therewith with the registration authorities.

II. It appears from the attendance list that all the shares in issue in the Company are represented at the present meeting so that the meeting is validly constituted and able to validly decide on all items of the agenda.

III. The agenda of the meeting is as follows:

Agenda

1 Acknowledgment of the resignation of Mr Jean-Louis Camuzat as director of the Company with effect on 24 October 2011;

2 Appointment of Ms Jennifer Ferrand and Mr Angelo Luis as new directors of the Company with immediate effect for a term ending at the annual general meeting to be held in 2016;

3 Amendment of article 8 first paragraph of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

" **Art. 8. Board of directors.** The Company shall be managed by a board of directors composed of maximum ten (10) members who need not be shareholders of the Company, a majority of whom shall be professionally or privately residing in Luxembourg."

4 Amendment of article 20 of the articles of incorporation of the Company so as to delete the definition of "Majority".

First resolution

The shareholders acknowledge the resignation of Mr Jean-Louis Camuzat as director of the Company with effect on 24 October 2011.

Second resolution

The shareholders hereby resolve to appoint as additional new directors of the Company with immediate effect for a term ending at the annual general meeting to be held in 2016 the following persons:

| Name | Address | Title | Date of birth | City and country of birth |
|---------------------|---|---|------------------|---------------------------|
| Ms Jennifer Ferrand | 24, Avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg | Jurist | 23 February 1981 | France, Thionville |
| Mr Angelo Luis | 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg | Administrative and Financial Manager | 25 November 1981 | France, Colmar |

Third resolution

The shareholders resolve to amend the first paragraph of article 8 of the articles of incorporation of the Company as set out in agenda item 3.

Fourth resolution

Following the above resolution, the shareholders resolve to amend the article 20 of the articles of incorporation of the Company so as to delete the definition of "Majority".

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at one thousand two hundred Euro (EUR 1,200.-)

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English, followed by a French translation; at the request of the president of the meeting in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

The document having been read to the bureau, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-septième jour du mois d'octobre.

Par-devant nous, Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch (Rammerich), Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de PhotoTechLuxco 1 S.A. (la «Société»), une société anonyme ayant son siège social au 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, constituée aux termes d'un acte de Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 17 août 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), qui a été modifié en dernier suivant acte du notaire soussigné en date du 25 octobre 2011 non encore publié au Mémorial et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 163.177 .

L'assemblée est présidée par Mlle Virginie GORET, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président a désigné comme secrétaire Mme Claudia STEFFEN, employée privée, demeurant à Luxembourg et scrutateur Me Rachel GERMAIN, avocate, demeurant à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président a déclaré et a demandé le notaire d'acter ce qui suit:

I. Les actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; laquelle liste de présence, après avoir été signée par le(s) mandataire(s), le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Il résulte de la liste de présence que toutes les actions émises dans la Société sont représentées à la présente assemblée de sorte que la présente assemblée est valablement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

5 Constatation de la démission de M. Jean-Louis Camuzat en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 24 octobre 2011;

6 Nomination de Mme Jennifer Ferrand et de M. Angelo Luis en tant que nouveaux administrateurs de la Société, avec effet immédiat, pour un mandat se terminant à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016;

7 Modification du premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société aux fins de se lire comme suit:

« **Art. 8. Conseil d'Administration.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de maximum dix (10) membres, actionnaires ou non de la Société, dont la majorité doit avoir une résidence professionnelle ou privée à Luxembourg.»

8 Modification de l'article 20 des statuts de la Société afin de supprimer la définition de «Majorité».

Première résolution

Les actionnaires constatent la démission de M. Jean-Louis Camuzat en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 24 octobre 2011.

Deuxième résolution

Les actionnaires décident par la présente de nommer en tant qu'administrateurs supplémentaires de la Société, avec effet immédiat, pour un mandat se terminant à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016 les personnes suivantes:

147791

| Nom | Adresse | Fonction | Date de naissance | Pays et ville de naissance |
|----------------------|---|---|-------------------|----------------------------|
| Mme Jennifer Ferrand | 24, Avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg | Juriste | 23 février 1981 | France, Thionville |
| M. Angelo Luis | 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg | Gérant administratif et financier | 25 novembre 1981 | France, Colmar |

Troisième résolution

Les actionnaires décident de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société tel qu'énoncé à l'ordre du jour sous le point 3.

Quatrième résolution

À la suite des résolutions ci-dessus, les actionnaires décident de modifier l'article 20 des statuts de la Société de sorte à supprimer la définition de «Majorité».

Dépenses

Les coûts, dépenses, frais et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société sont estimés à mille deux cents euros EUR 1.200,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande des parties comparantes, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction en français; à la demande du président de la réunion, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux membres du bureau, connus du notaire soussigné par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: V. Goret, C. Steffen, R. Germain, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 2 novembre 2011. Relation: RED/2011/2293. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 2 novembre 2011.

Référence de publication: 2011153273/131.

(110178523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

Argonauts Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2156 Luxembourg, 2, Millegässel.

R.C.S. Luxembourg B 101.991.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Triple A Consulting

Référence de publication: 2011155581/10.

(110181384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Armatex Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 17, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 36.933.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2011.

Référence de publication: 2011155583/10.

(110181172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Calpam Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-8069 Bertrange, 14, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 9.646.

Le bilan au 31 mars 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2011.

Signature

Gérant technique

Référence de publication: 2011155637/12.

(110181511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Capita Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 88.207.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15.11.11.

Référence de publication: 2011155638/10.

(110181257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Cavelen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 74.388.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2011.

Référence de publication: 2011155643/10.

(110181771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Corn Products Global Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 153.230.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2011155631/10.

(110181164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Bolland S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 109.425.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration en date du 8 novembre 2011

Le Conseil d'Administration décide de nommer BPH FINANCE S.A., ayant son siège social 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 51.675 au poste de déléguée à la gestion journalière des affaires de la Société.

Pour la Société

Référence de publication: 2011155608/11.

(110181134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.
